RD7 - DOUBLEMENT ENTRE "LA PETITE TOURNÉE" ET "LA LANDE BLANCHE"

Communes de KERFOT, YVIAS et PAIMPOL - Département des Côtes d'Armor (22)



Bilan de la concertation publique préalable de 2021

Déroulement du 2 au 31 Mars 2021

Date de mise à disposition du public 5 juillet 2021



Sommaire

I. Le projet soumis à la concertation préalable	4
I.1. présentation générale	4
I.2. Avancement de l'opération depuis le bilan de concertation de 2018	
I.2.1. Les principes d'aménagements du tracé 2021	7
I.2.2. Échangeur à Kervouriou-Naour	
I.2.3. Franchissement de la RD7 au sud de Kerfot	9
I.2.4. itinéraire de la voie de desserte locale	10
I.2.5. Ouvrage mixte cours d'eau – cheminement piéton	11
I.3. Le tracé proposé à la concertation 2021	
II. La concertation publique : contexte et modalités	19
II.1. Le cadre réglementaire	19
II.2. Les modalités de la concertation publique 2021	20
II.3. Insertion de la concertation dans la procédure administrative et technique	20
III. Bilan des échanges et avis émis lors de la concertation	20
III.1. Bilan quantitatif de la concertation	20
III.2. Bilan de la concertation par thème	21
III.2.1. Le projet	21
III.2.2. La conception routière	
III.2.3. L'aménagement foncier	21
III.2.4. Les aménagements connexes	
III.3. Tableaux récapitulatif des requêtes de la concertation	22
III.3.1. Le registre numérique	22
III.3.2. Le registre papier en mairie de kerfot	22
III.3.3. Les délibérations des mairies de kerfot et yvias	24
·	



III.4. Localisation des requêtes	24
IV. Adaptations du projet suite aux avis et aux propositions émis lors de la concertation	27
IV.1. Passage Inférieur de Poustoulic	27
IV.2. Echangeur de Kervouriou Naour	28
IV.3. Itinéraire de substitution	28
IV.4. Ouvrage mixte de franchissement de la rd 7	28
IV.5. Giratoire de la Lande Blanche	28
IV.6. Projet global et conclusion	28
V. Annexes	29
V.1. Le registre numérique	29
V.2. Délibérations des Conseils Municipaux de Kerfot et yvias	31
V.3. Revue de presse	34



I. LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION PRÉALABLE

I.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Conseil départemental des Côtes-d'Armor a inscrit à son schéma routier la modernisation de l'itinéraire Lanvollon-Paimpol.

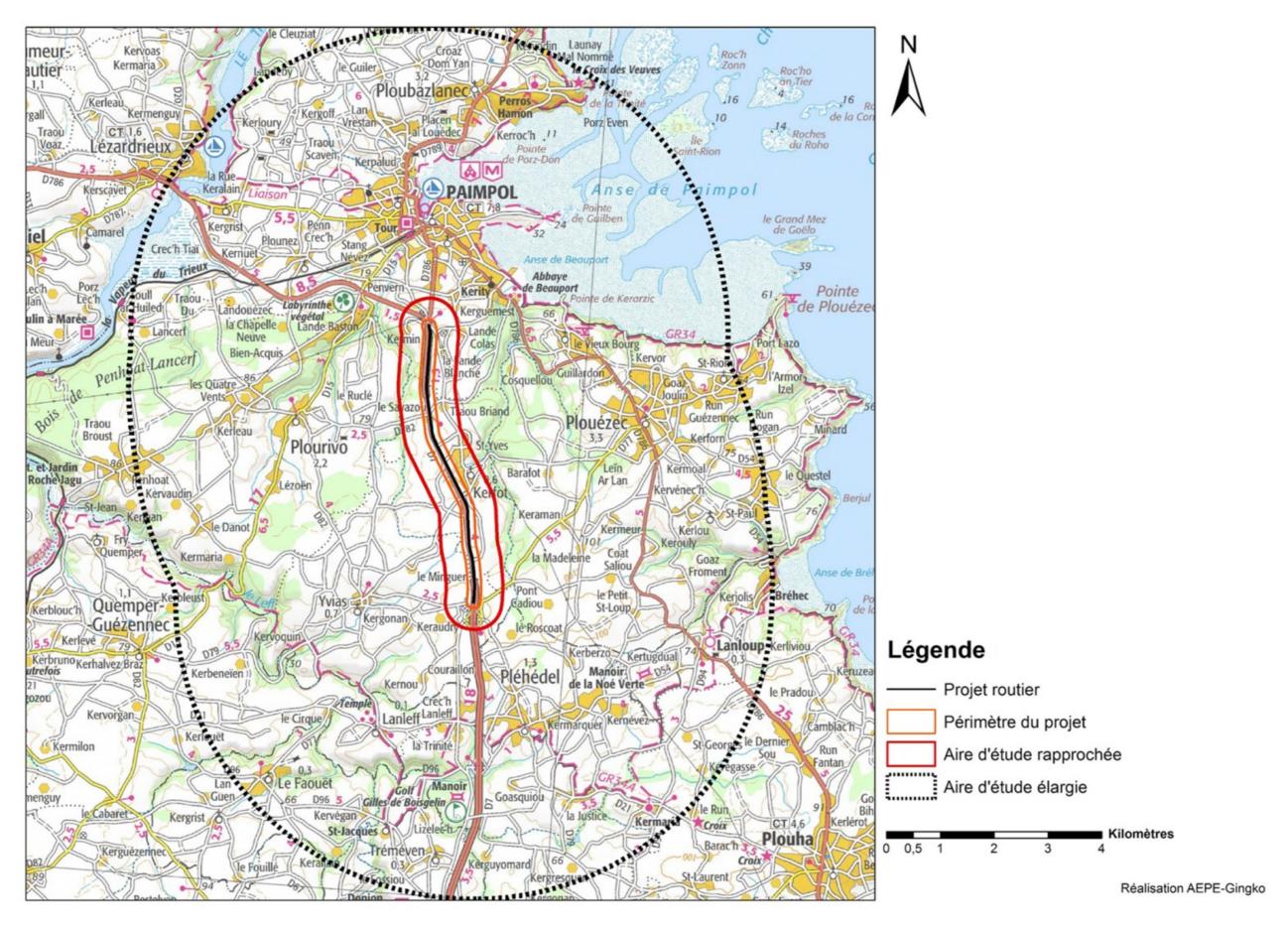
L'opération de doublement de la RD7 entre l'échangeur de « La Petite Tournée » et le créneau de « La Lande Blanche » constitue l'ultime étape d'aménagement de la RD7. Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

- sécuriser l'itinéraire par la suppression des carrefours à niveau et des accès directs ;
- améliorer la fluidité du trafic par la séparation des trafics de transit et des circulations d'intérêt local, notamment celles des engins agricoles et des transports maraîchers ;
- contribuer au désenclavement du bassin économique et légumier de Paimpol, au développement des zones d'activités existantes et à l'émergence de nouveaux pôles locaux.
- augmenter la capacité de la RD7 et le niveau de service par doublement de la route existante

Le projet consiste à doubler sur place la RD7 existante sur une longueur de 4 000 mètres, entre le créneau à 2 x 2 voies de La Lande Blanche et l'échangeur de La Petite Tournée.

Ce doublement s'accompagnera de la suppression de tous les échanges à niveau et accès directs sur la RD7, de la réalisation d'un échangeur en passage inférieur au lieu dit Kervouriou Naour, d'un passage inférieur à la RD7 au lieu dit Poustoulic et d'un itinéraire parallèle pour les circulations d'intérêt local.





Carte 1 : les aires d'étude du projet



I.2. AVANCEMENT DE L'OPÉRATION DEPUIS LE BILAN DE CONCERTATION DE 2018

Depuis la diffusion du bilan de concertation d'août à décembre 2018, le Département des Cotes d'Armor a tenu compte des avis émis dans la mesure de la faisabilité technique et du respect de la recherche de solution de moindre impact pour l'environnement.

Le projet de 2018 a apporté toutes les réponses aux questions et aux doléances des riverains et du public ayant déposé une contribution.

Depuis cette date, l'avancée des études et le montage des dossiers réglementaires en cours de finalisation ont été ralentis par la communication d'informations et des décisions suivantes :

- En juillet 2019, la collectivité Guingamp Paimpol Agglomération informe le Département du retrait du projet de zones d'activités au lieu dit Kermin à proximité immédiate du giratoire de la Lande Blanche. Cette information a pour conséquence la révision de l'itinéraire de desserte locale et la non justification d'un raccordement sur le giratoire de la Lande Blanche par le lieu dit Kermin.
- Durant l'année 2019, des sites de réhabilitation de zones humides ont été identifiés pour compenser les 2,65 ha de zones humides impactées mais la négociation n'a pu aboutir avec un refus en mars 2020. il est à noter que, sans la présentation de sites de compensation zones humides dans les dossiers d'enquête publique, les dossiers ne peuvent être déposés en préfecture.
- Lors d'un comité de pilotage en janvier 2020, le raccordement de l'itinéraire de substitution a été validé par les élus communaux et départementaux. L'itinéraire proposé franchit la RD7 au droit de l'échangeur de Kervouriou Naour pour se raccorder à l'actuelle voie communale n°7 en direction du giratoire de la Lande Blanche. Une requalification de cette voie sera pris en compte pour l'intégration des déplacements doux et usages agricoles. Il est à noter que l'arrivée en barreau droit sur l'entrée du bourg de Kerfot, proposé par le Département dans le bilan de concertation de 2018, n'a pas été retenu par les élus locaux privilégiant le raccordement sur la voie existante actuelle.
- En septembre 2020, de nouvelles investigations de sites de compensation zones humides sont entreprises par le Département pour finaliser le volet environnemental des dossiers.
- Lors d'un comité de pilotage en janvier 2021, une nouvelle présentation du projet a été effectuée aux nouveaux maires et conseillers des trois communes et la décision d'une nouvelle concertation du public en mars 2021 a été adoptée pour une information et une participation de leurs concitoyens.
- Cette nouvelle concertation publique s'est déroulée du 2 au 31 mars 2021 (jusqu'au 5 avril pour le registre dématérialisé).

Le bilan de cette concertation est présenté dans ce document.

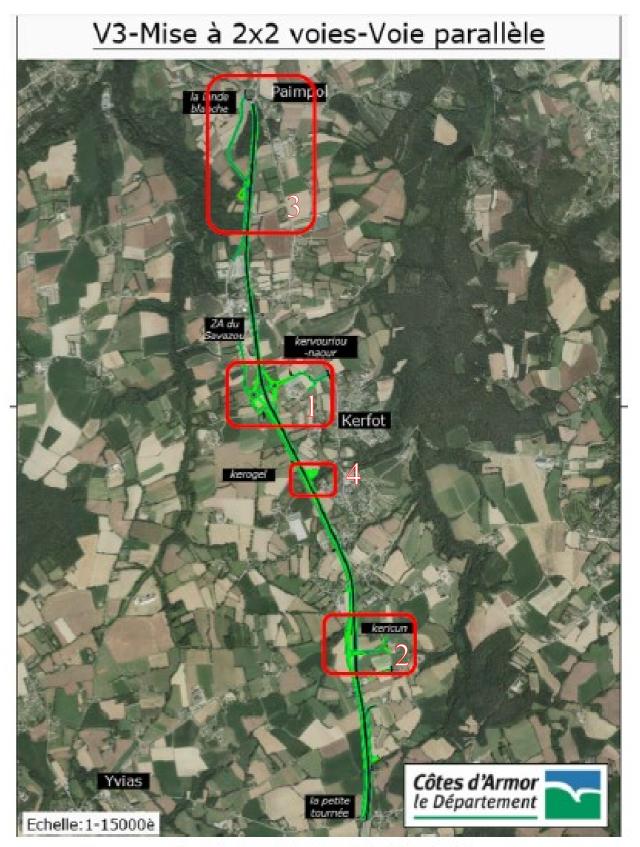


1.2.1. LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS DU TRACÉ 2021

Le projet comprend la mise à 2 x 2 voies de la RD7, avec le rétablissement des échanges locaux par la réalisation d'un échangeur complet en passage inférieur au nord de « Kervouriou-Naour », un passage inférieur au lieu dit Poustoulic desservant « Les Rues », et le rétablissement des accès directs supprimés par un itinéraire de substitution connecté aux points d'échange cités précédemment.

Les modifications majeures d'aménagement entre le projet présenté en 2018 et en 2021 sont localisées sur la carte suivante :

- 1- l'échangeur de Kervouriou Naour en passage inférieur ;
- 2- l'ouvrage de Poustoulic en passage inférieur ;
- 3- le basculement de l'itinéraire de la voie de desserte locale à l'Est de la RD7 entre l'échangeur de Kervouriou et le giratoire de la Lande Blanche en proposant la requalification de l'actuelle voie communal n°7.
- 4- l'ouvrage mixte (cours d'eau et cheminement piéton) sous la RD7 au niveau de la vallée du cours d'eau le Kerfot.

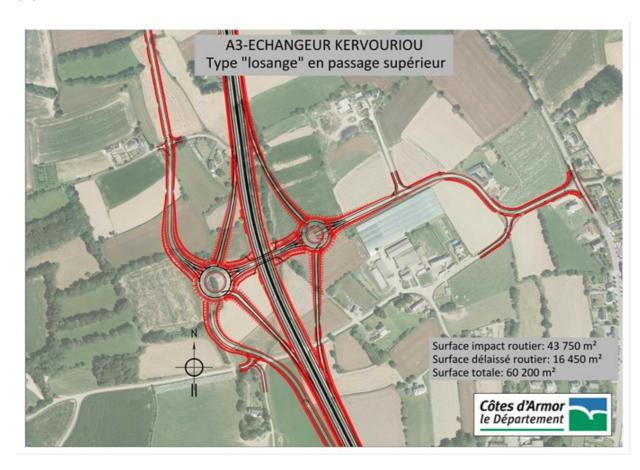


Localisation des modifications techniques du projet RD7



1.2.2. ÉCHANGEUR À KERVOURIOU-NAOUR

En 2018, un échangeur de type « losange » est proposé au lieu dit Kervouriou Naour permettant le rétablissement de la voie de desserte du bourg de Kerfot par le franchissement en partie supérieure par rapport à la RD7.



Carte 2 : Echangeur à « Kervouriou-Naour » en passage supérieur (variante A3 retenue en 2018)

Ce passage supérieur assurait un gabarit routier d'une hauteur de 4,80 m pour le passage des poids lourds sur la RD7.

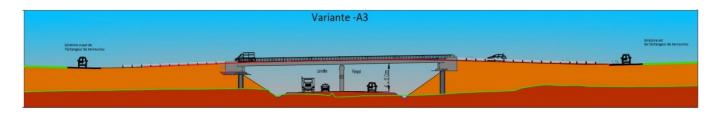
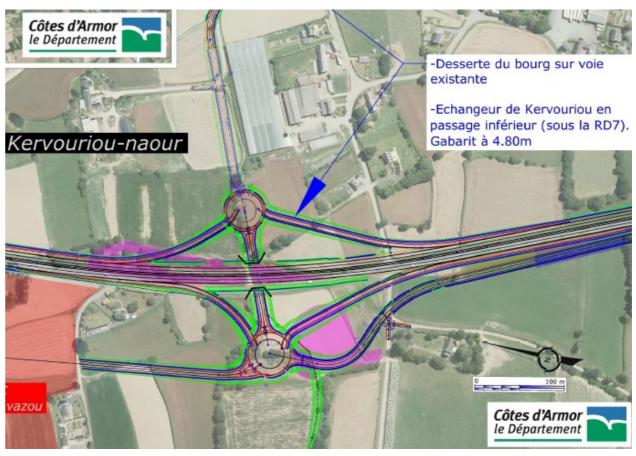


Figure 1 : La coupe de la variante 3 (A3) au droit de l'échangeur de type « losange » en passage supérieur (PS) à la RD7 à « Kervouriou-Naour » retenue en 2018

Suite aux remarques des riverains lors de la concertation 2018, un échangeur de type « losange » a été conservé à « Kervouriou-Naour » mais avec le franchissement de la RD7 en passage inférieur (PI). Il a été vérifié techniquement que l'évacuation des eaux de la future voie sous la RD7 était possible vers un exutoire naturel proche.

Ce type d'ouvrage permet ainsi une meilleure insertion paysagère du projet (ouvrage enterré) et de limiter les impacts fonciers, visuels et agricoles (entretien et entretien et rendement serres) des riverains à proximité immédiate de l'échangeur.

Le déport de l'axe de la RD7 a permis d'intégrer l'ensemble des observations des riverains du secteur en proposant une nouvelle implantation de l'échangeur en compatibilité avec l'environnement immédiat (topographie, habitat et activités locales).



Carte 3: Echangeur à & Kervouriou-Naour & en passage inférieur proposé à la concertation publique 2021



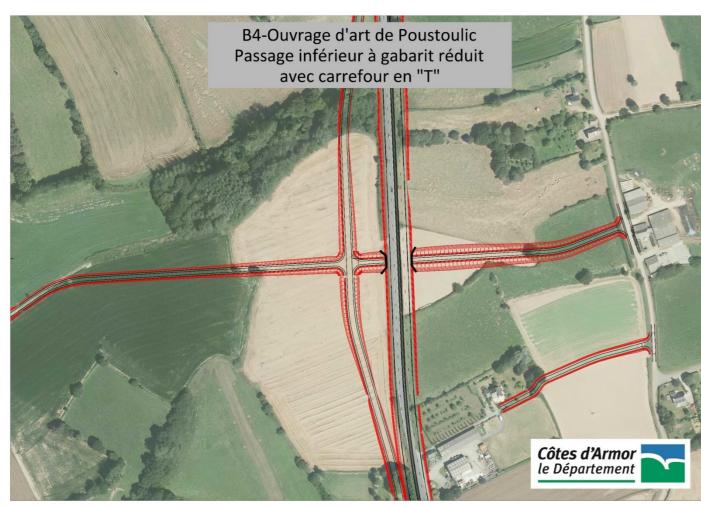
Figure 2 : La coupe de la variante 3 (A3) au droit de l'échangeur de type « losange » en passage inférieur (PI) à la RD7 au lieu dit « Kervouriou-Naour »

Le rétablissement en passage inférieur (PI) à la RD7 de la desserte locale au droit de l'échangeur de « Kervouriou-Naour » s'effectue par un pont offrant une hauteur de 4,80 m assurant le passage des poids-lourds et engins agricoles sous la RD7.



1.2.3. FRANCHISSEMENT DE LA RD7 AU SUD DE KERFOT

En 2018, L'ouvrage d'art au lieu dit Poustoulic était proposé en passage inférieur à gabarit réduit (3,65 m) car il permettait de limiter l'impact sur le foncier agricole et sur les zones humides. La gestion de l'assainissement hydraulique de l'ouvrage était possible par la création d'un chemin de desserte agricole collectant les eaux vers un exutoire naturel existant.



Carte 4 : La variante B4 présentée en 2018 relative au franchissement de la RD7au sud de Kerfot au lieu dit Poustoulic



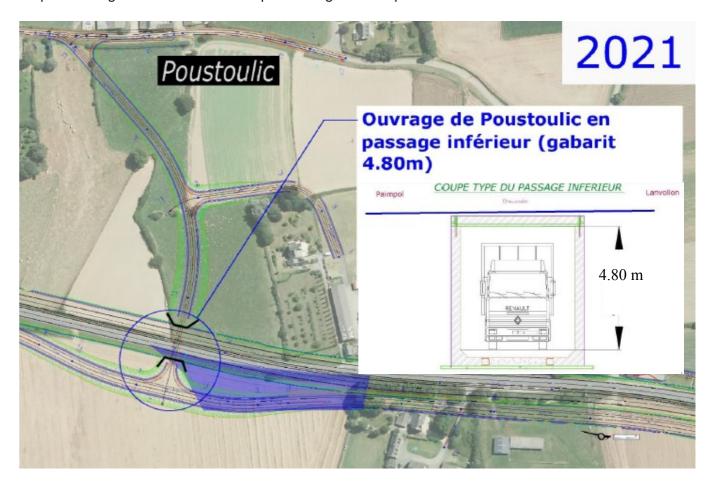
Figure 3 : La coupe longitudinale de l'ouvrage en passage inférieur (PI) à la RD7 au lieu dit « Poustoulic »

Après la restitution du bilan de concertation 2018, cette variante a été optimisée après échanges avec les exploitants agricoles locaux. La variante optimisée (carte 5) a été présentée lors de la concertation 2021

Suite aux remarques des riverains et exploitants agricoles lors de la concertation de 2018, l'ouvrage a bien été conservé en passage inférieur mais son implantation et son gabarit ont été modifiés. Des échanges sur site avec le propriétaire de l'exploitation agricole à proximité immédiate du raccordement ont permis ces ajustements .

L'augmentation du gabarit à 4,80 m permet de répondre aux besoins des activités agricoles et artisanales du secteur (livraisons poids lourds, parcellaire d'exploitation de part et d'autre de la RD7...)

La concertation avec l'exploitant agricole le plus impacté dans le secteur a permis d'optimiser l'implantation de l'ouvrage tout en minimisant les impacts sur le foncier et le fonctionnement de l'exploitation. Cette implantation, localisée plus au sud par rapport à celle de 2018, intègre également la desserte d'une entreprise artisanale et d'une propriété privée. Le point de raccordement au niveau de la voie de Poustoulic est rétabli au nord de l'exploitation agricole comme convenu après échange avec l'exploitant.



Carte 5 : La variante du PI Poustoulic (franchissement de la RD7au sud de Kerfot) présentée lors de la concertation publique 2021

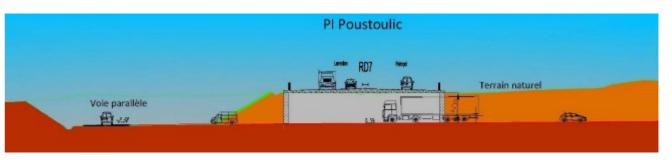


Figure 4 : La coupe longitudinale de l'ouvrage en passage inférieur (PI) à la RD7 au lieu dit « Poustoulic »



1.2.4. ITINÉRAIRE DE LA VOIE DE DESSERTE LOCALE

La voie de desserte locale était prévue entre le carrefour giratoire de « La Lande Blanche » et l'extrémité sud de la zone d'activités « Le Savazou » pour permettre la desserte de la future zone d'activités (ZA) communautaire au lieu dit Kermin.



Carte 6 : En pointillé, La variante d'itinéraire de substitution présentée lors de la concertation 2018

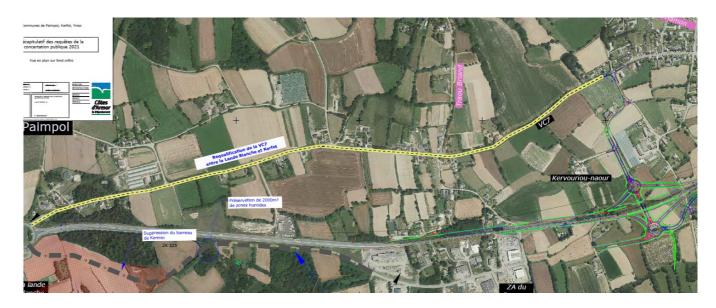
Or, ce projet de ZA n'est plus porté par Guingamp Paimpol Agglomération (GPA) conformément au respect des réglementations en vigueur en terme d'urbanisme.

Par conséquence, ce tronçon de voie n'est plus justifié dans le cadre du projet porté par le Département car cet itinéraire impacte 2 000 m² de zones humides dont l'évitement est possible (application de la doctrine « Eviter-Réduire-Compenser ») en réutilisant la voie communale existante à l'Est de la RD7.

L'alternative de raccordement proposée en 2021 est la requalification de la voie communale N°7 existante. Cette voie, une fois requalifiée, permettra le rétablissement du trafic agricole et routier local ainsi que les déplacements doux (vélo, piéton...). L'itinéraire de cette voie emprunte l'échangeur de Kervouriou Naour où le franchissement de la future 2x2 voies est possible pour tout véhicule dont le gabarit est inférieur à 4,80 m.

L'itinéraire de la voie de desserte locale reste inchangé de l'échangeur de Kervouriou Naour jusqu'à l'échangeur de la Petite Tournée (au sud du projet).

La nouvelle proposition d'itinéraire empruntant l'actuelle VC7 permet l'évitement de cette zone humide. Cette proposition est possible par une requalification de la voie en prenant en compte le gabarit des engins agricoles, les déplacements doux et l'environnement urbain du secteur (zones d'habitation, carrefours...). La vue et plan et la coupe type de la voie requalifiée est présentée ci-dessous.



Carte 7 : La variante d'itinéraire de substitution présentée lors de la concertation 2021

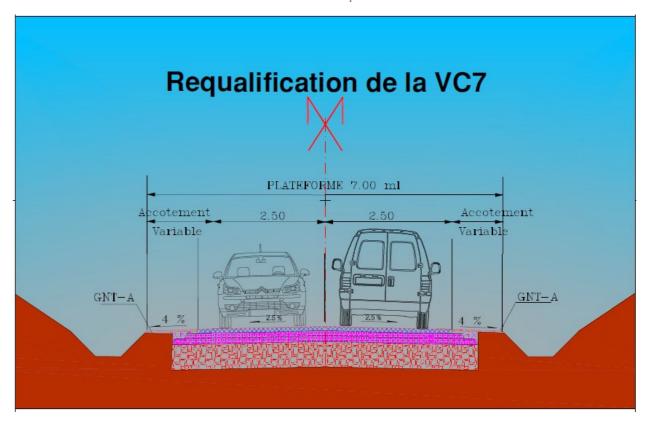
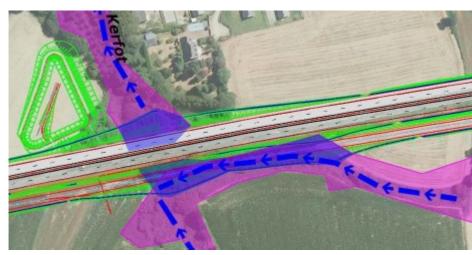


Figure 5 : coupe transversale type de la voie communale 7

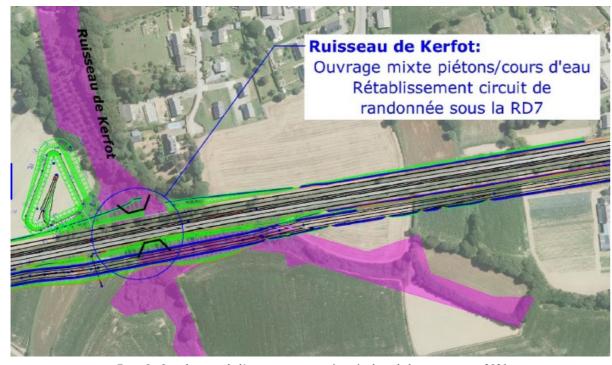


1.2.5. OUVRAGE MIXTE COURS D'EAU - CHEMINEMENT PIÉTON

Suite aux remarques lors de la concertation 2018 concernant les déplacements doux, il est proposé dans le projet présenté lors de la concertation 2021 un ouvrage mixte permettant le rétablissement de l'écoulement du ruisseau le Kerfot et d'un cheminement piéton le long du ruisseau. La largeur de l'ouvrage sera dimensionnée en fonction de l'étude hydraulique du cours d'eau avec un gabarit de minima de 2,0 mètres compatible avec un gabarit piétonnier. La coupe longitudinale de l'ouvrage est présentée figure 6.



Carte 8 : La variante sans franchissement piéton présentée lors de la concertation 2018



Carte 9 : Localisation de l'ouvrage mixte présentée lors de la concertation 2021

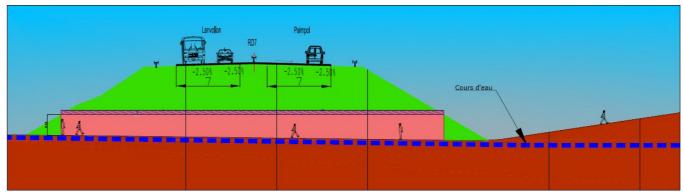


Figure 6 : La coupe longitudinale de l'ouvrage mixte dans la vallée du Kerfot

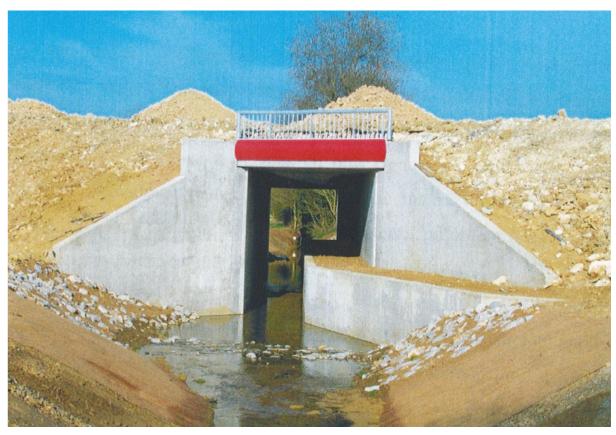
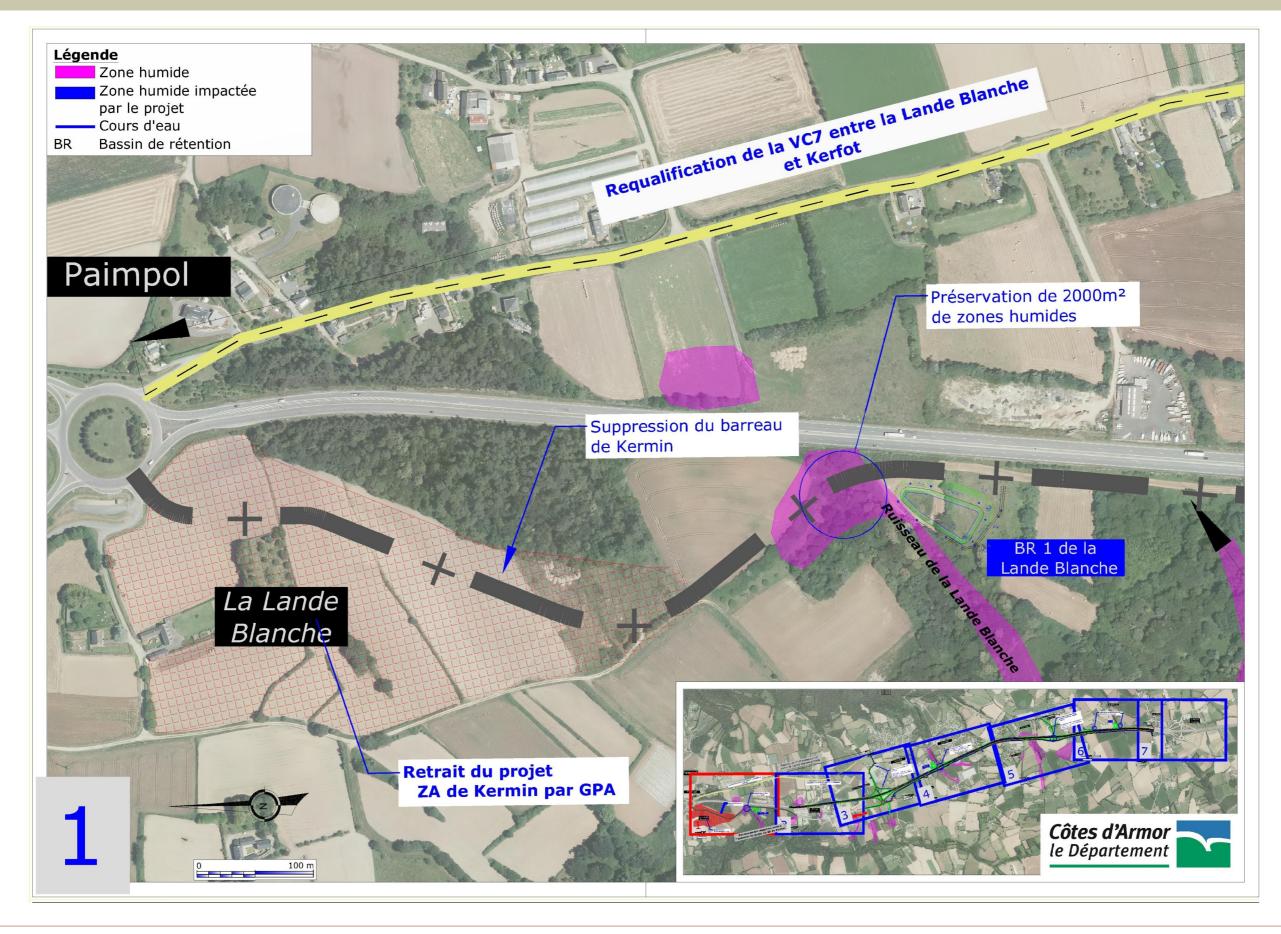


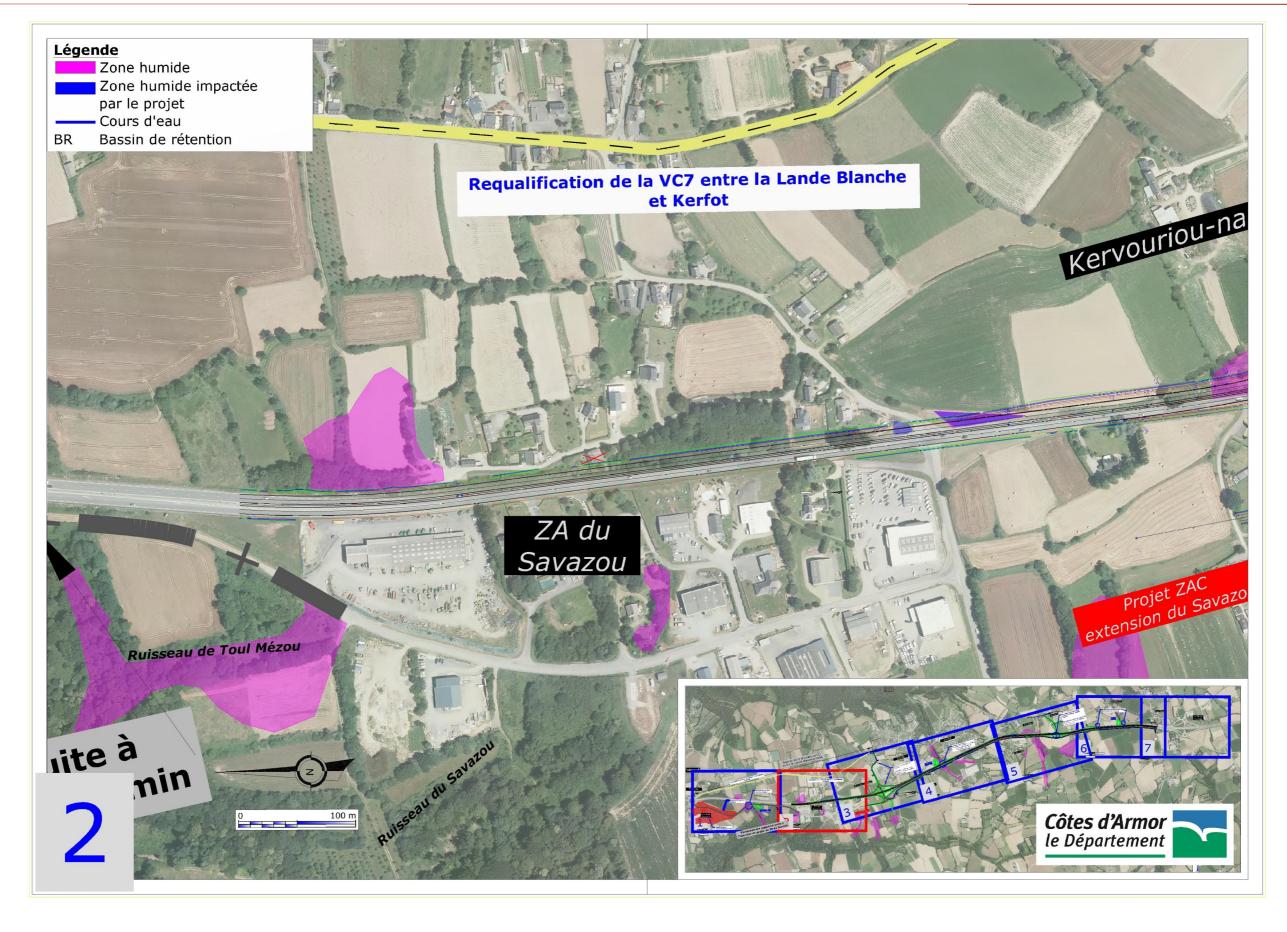
Figure 7 : Exemple d'ouvrage mixte « cours d'eau – cheminement piéton »



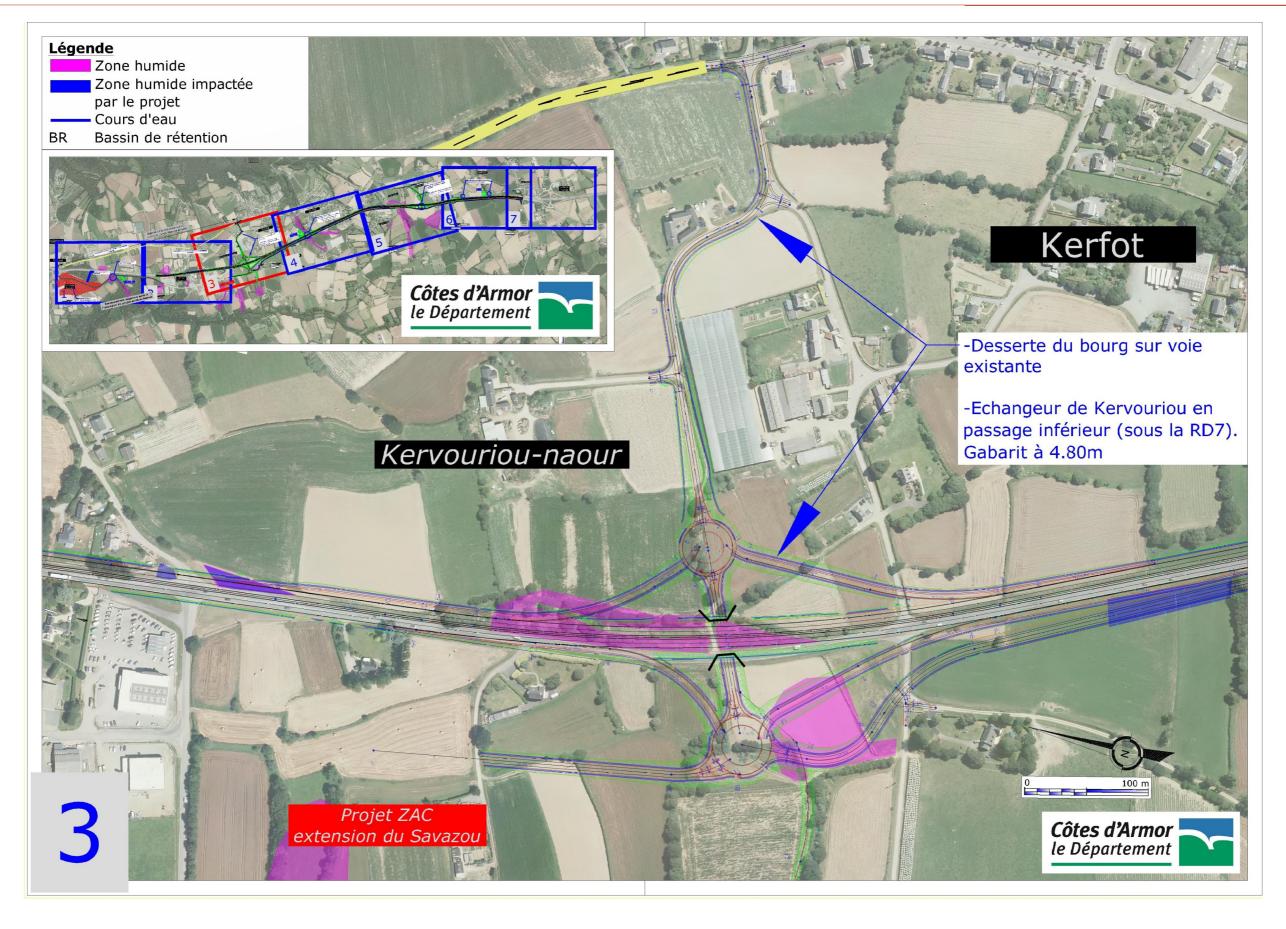
I.3. LE TRACÉ PROPOSÉ À LA CONCERTATION 2021



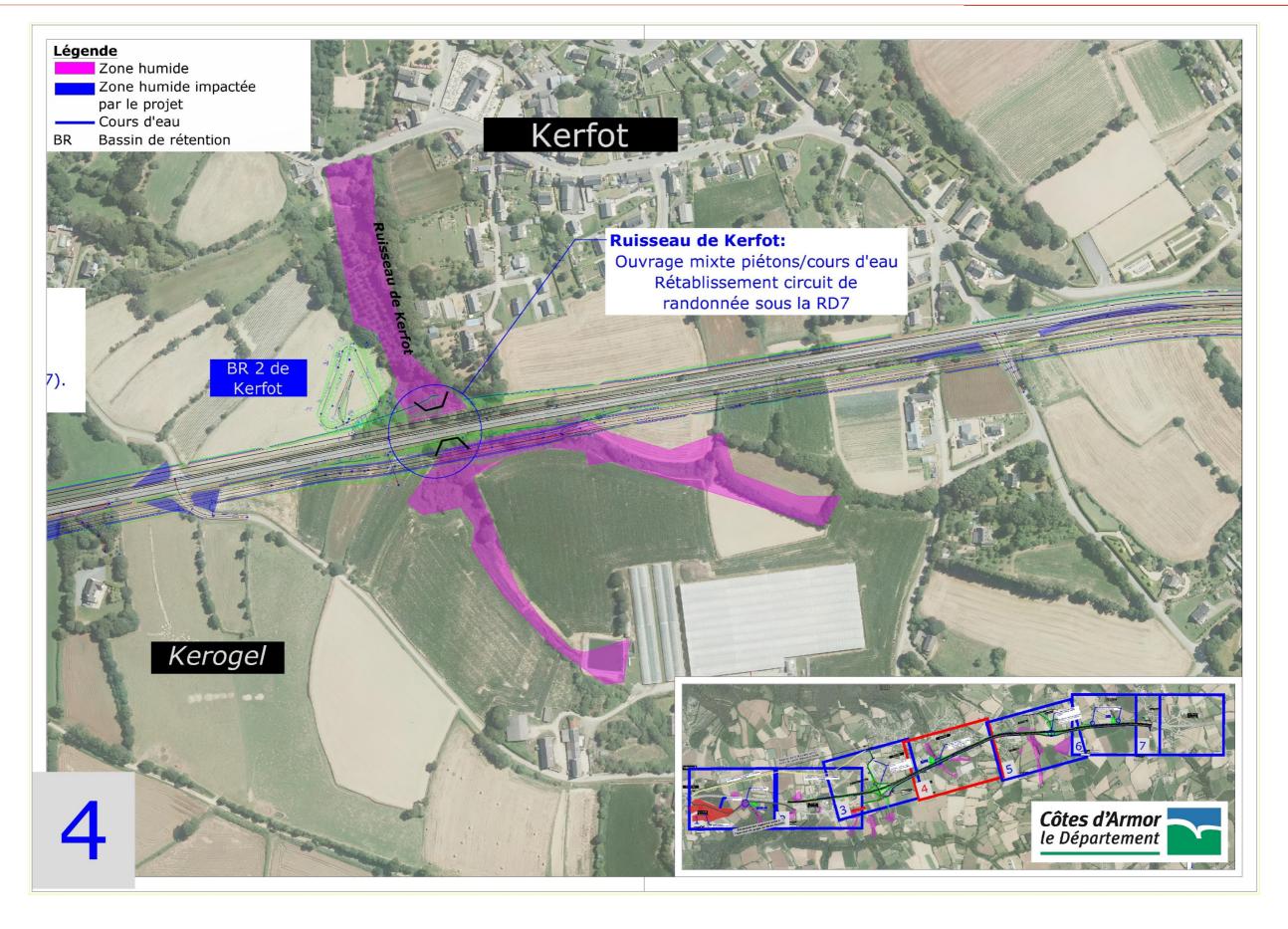




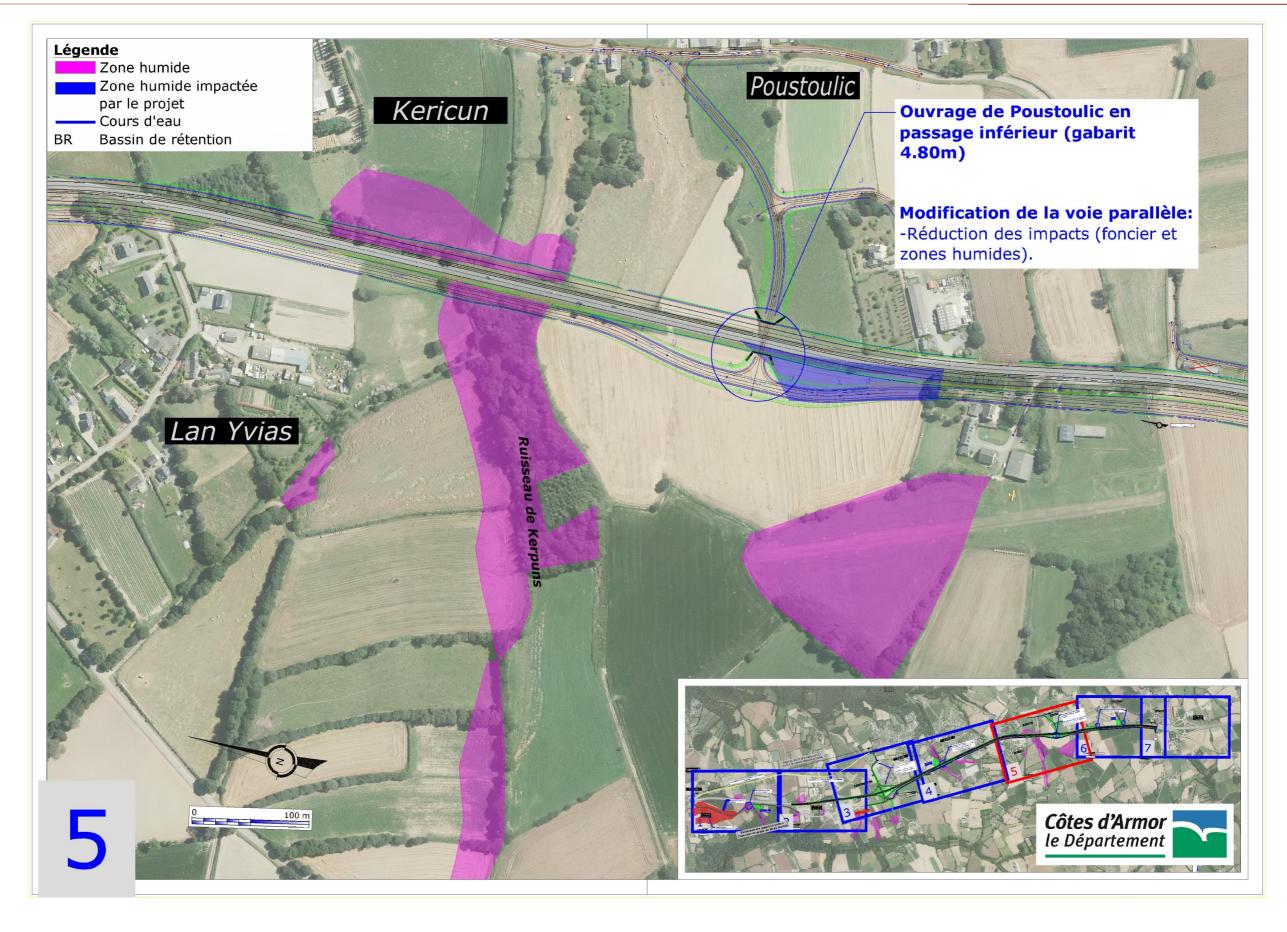




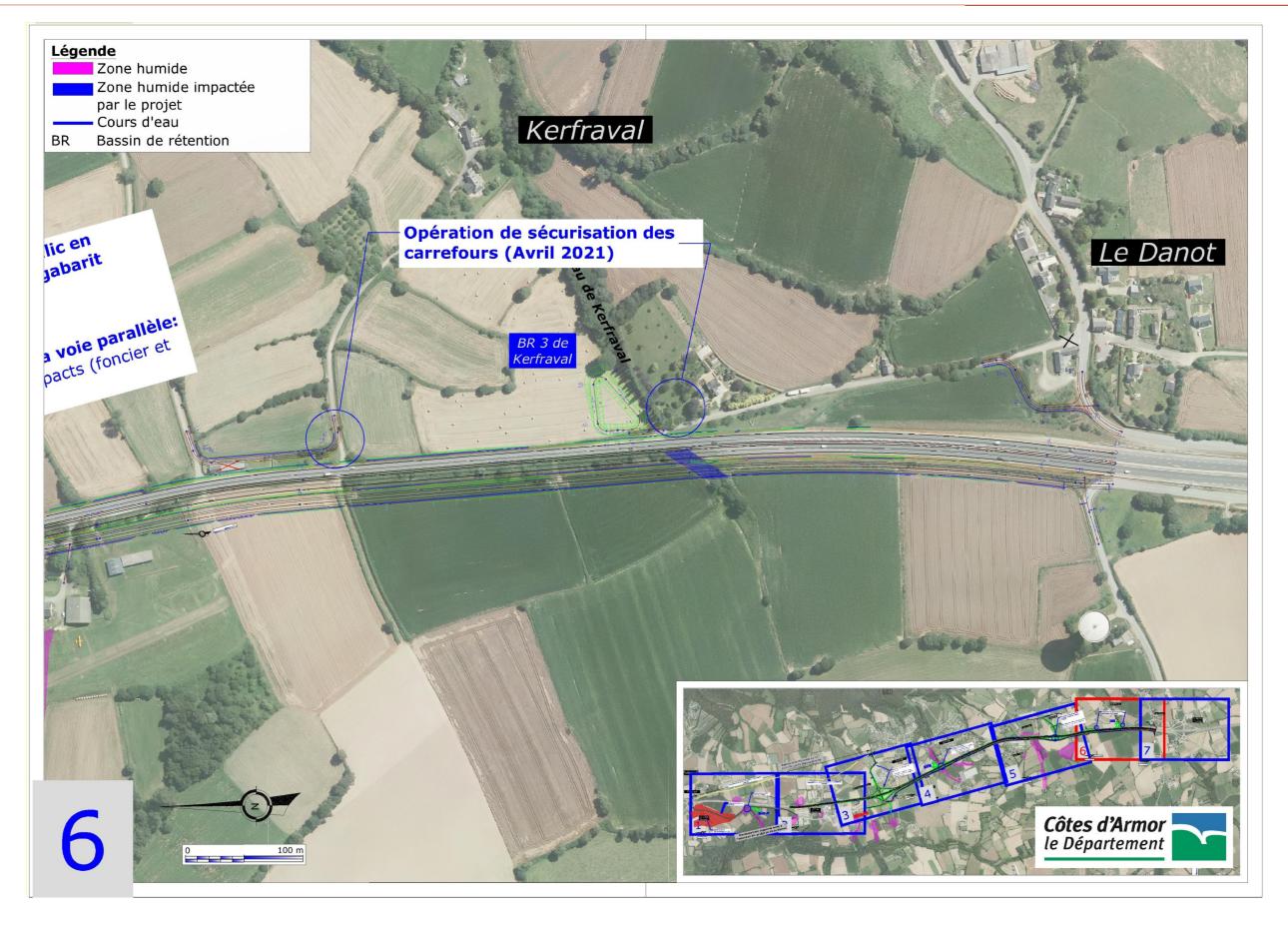




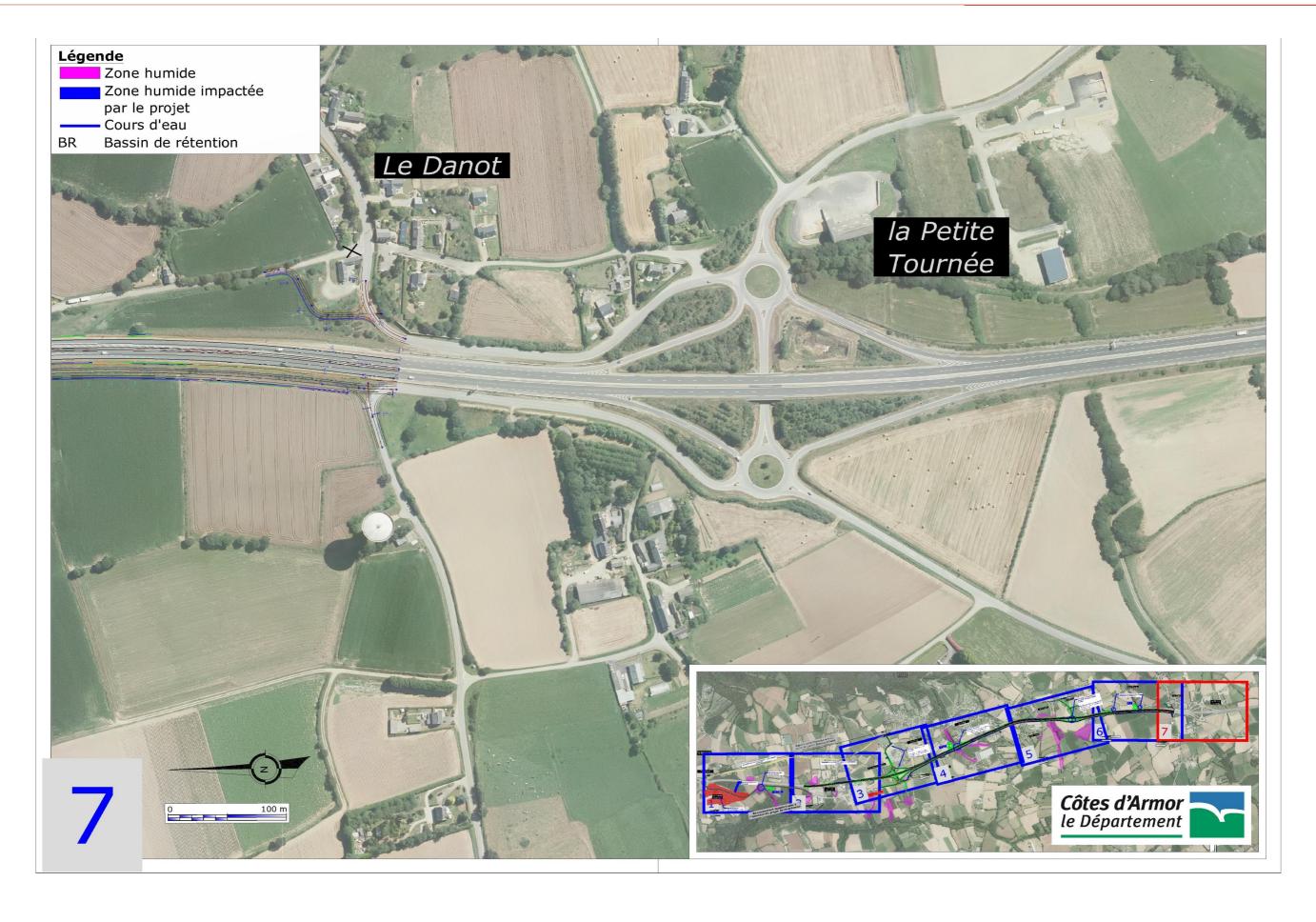














II. LA CONCERTATION PUBLIQUE : CONTEXTE ET MODALITÉS

Le projet, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, a été inscrit au schéma routier dans le cadre de la modernisation de l'itinéraire Lanvollon-Paimpol, dont il constitue l'ultime étape d'aménagement.

Plusieurs variantes d'aménagement ont été étudiées et un scénario préférentiel s'est dégagé à l'issue de rencontres avec les acteurs locaux et des analyses comparatives des enjeux du territoire. Ce scénario préférentiel a été soumis à une première concertation publique en 2018 afin de faire émerger les avis et questions du public concerné par le projet.

Les conclusions de la nouvelle concertation 2021 vont permettre un ajustement du projet avant d'engager les études approfondies sur la variante privilégiée. Les impacts et les mesures compensatoires à mettre en œuvre seront identifiés et les éléments techniques et financiers finalisés. Les procédures réglementaires préalables aux travaux pourront alors être engagées (étude d'impact, dossier « Loi sur l'eau », etc.). Le projet fera l'objet d'une enquête publique unique pour l'obtention des arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'autorisation environnementale (AE).

La concertation publique a pour objet d'informer, de recueillir les avis, questionnements et propositions du public sur la solution préférentielle d'aménagement et ses variantes afin que le Département arrête un projet compatible aux attentes locales et conforme réglementairement aux attentes des services de l'État.



II.1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Dans le cadre de la Loi n° 2018-148 du 2 mars 2018 ratifiant les ordonnances n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, la concertation publique prévoit d'associer les citoyens à l'élaboration des projets d'infrastructures afin d'en améliorer la qualité et d'en assurer la compréhension.

Le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 a renforcé les dispositions relatives à la concertation préalable (articles L. 121-15 et suivants et R121-19 et suivants du Code de l'Environnement).

Les procédures introduites au fil des réformes dans le code de l'environnement ont vocation à s'appliquer de façon proportionnée aux enjeux et à des stades distincts de la procédure d'autorisation ou d'approbation.

Certaines de ces procédures de participation s'appliquent en phase dite amont, c'est-à-dire préalablement à la finalisation de l'étude d'impact ou du rapport sur les incidences environnementales, tandis que les autres interviennent en phase dite aval, c'est-à-dire après la réalisation de ces documents dans le cadre des procédures d'autorisation du projet ou d'approbation du plan/programme.

Ainsi, en phase amont, la concertation publique préalable a pour objectifs d'informer le public, de recueillir son avis et de répondre à ses interrogations sur le projet, ses caractéristiques et les conditions de sa réalisation telles que définies à ce stade du processus.

Elle vise également à identifier la proposition d'aménagement la mieux appropriée du point de vue du public et, le cas échéant, les optimisations possibles du projet par combinaison des différentes variantes d'aménagement.

La réglementation prévoit d'associer le public à l'élaboration des projets d'infrastructures afin d'en améliorer la qualité et d'en assurer la compréhension et l'acceptation.

Les modalités d'une concertation publique ne sont pas complètement définies par la loi. Néanmoins, le renforcement introduit par le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 a encadré la procédure de concertation préalable : elle a une durée comprise entre 15 jours et trois mois, et prévoit la publication d'un bilan de concertation dans un délai de 3 mois après la fin de la concertation (R.121-21 du Code de l'environnement). C'est le maître d'ouvrage du projet, ici le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, qui a la charge de concevoir les modalités et de les mettre en œuvre en répondant aux principes et objectifs suivants :

- assurer une information juste et transparente sur le contenu du projet, ses caractéristiques et ses conditions de réalisation,
- o permettre au public de donner son avis sur le projet en lui laissant la possibilité de formuler ses observations et/ou ses propositions.



II.2. LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE 2021

LES DATES

Conformément au décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif à l'information et participation du public au titre du Code de l'Environnement, une concertation préalable sur le projet de doublement de la RD7 a été organisée du mardi 2 mars au mercredi 31 mars 2021 inclus (registre dématérialisé disponible jusqu'au lundi 5 avril inclus suite à un dysfonctionnement première semaine de mars).

LA CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier de concertation a été mis à disposition en mairie de Kerfot ainsi que sur le site Internet du Conseil Départemental http://cotesdarmor.fr (voir page d'accueil en annexe).

LES PERMANENCES

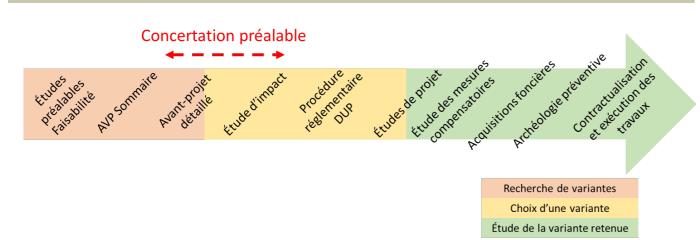
Deux permanences ont été réalisées par le service Grands Travaux du Département en mairie de Kerfot aux dates et heures suivantes :

- Mardi 16 mars de 9 à 12h et de 14h à 17h ;
- o Samedi 27 mars de 9h à 12h;

LE RECUEIL DES AVIS

Le public a pu exprimer ses observations sur le registre disponible en mairie de Kerfot ou sur le registre dématérialisé du Conseil Départemental.

II.3. INSERTION DE LA CONCERTATION DANS LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE



III. BILAN DES ÉCHANGES ET AVIS ÉMIS LORS DE LA CONCERTATION

III.1. BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION

Les permanences et l'ouverture d'un registre d'observations ont donné lieu au dépôt de 77 avis, dont la très grande majorité déposée dans le registre en mairie, notamment lors de permanences.

L'analyse montre également que la très grande majorité des personnes qui se sont exprimées l'ont fait pour leur propre compte et appartiennent au périmètre de concertation.

RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS PAR TYPE DE SUPPORT

Moyen d'expression	Nombre de contributions
Registre de concertation	69
Registre électronique	8
Total	77

Différentes thématiques ont été évoquées dans les 77 avis déposés, dont certaines sont revenues régulièrement, comme notamment les nuisances sonores possibles liées au projet et la requalification de l'actuelle VC7 dont une pétition d'opposition de 180 signatures a été déposée dans le registre. Les remarques sur le positionnement des ouvrages de rétablissement de Kervouriou-Naour et de Poustoulic étaient faibles et dans la majorité positives.

RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS PAR THÈME ÉVOQUÉ

Thème	Nombre de contributions
Acoustique	29
Conception routière	57
Aménagement foncier	4
Paysage	3
Déplacements doux	8
Clôtures faune	3
Total	104

PRISE DE POSITION VIS-À-VIS DU PROJET OU D'UN DE CES ASPECTS DANS LES CONTRIBUTIONS

Positionnement	Nombre de contributions
Avis positif	27
Opposition	34
Total	61



III.2. BILAN DE LA CONCERTATION PAR THÈME

Les remarques inscrites dans les registres de concertation ou transmises via internet ont toutes été analysées attentivement. Le bilan de la concertation présente la synthèse des avis et interrogations regroupés par thématiques.

III.2.1. LE PROJET

La majorité des contributions a pointé la nécessité de faire aboutir le projet d'aménagement de la RD7, notamment pour des raisons de sécurité, et dans l'intérêt du développement économique du territoire Paimpol-Goëlo. Le projet est attendu et ne doit plus tarder à voir le jour.

Plusieurs contributions notent que le projet 2021 proposé a pris en compte les remarques de 2018 pour l'implantation des ouvrages aux lieux dits Kervouriou Naour et Poustoulic permettant de concilier desserte locale et réduction des contraintes sur les activités économiques et agricoles du secteur.

L'intégration des circulations douces (vélos, piétons, randonneurs) a été optimisé dans ce projet mais quelques remarques sur l'éloignement de l'ouvrage de franchissement piétonnier vis à vis des hameaux des Rues et Lan Yvias, hameaux qui seront déconnectés avec la future 2x2 voies.

Le nouvel itinéraire de substitution intégrant la requalification de la voie communale 7 est contesté par de nombreux riverains (pétition de 180 signatures jointe au registre) et les justifications réglementaires transmises par le Conseil Départemental lors des 2 permanences en mairie de Kerfot n'ont pas convaincu les riverains habitant le long de cette voie communale ni la filière agricole (exploitants – entrepreneur- concessionnaire...) ni les artisans de la zone d'activités du Savazou.

Une étude acoustique supplémentaire est demandée par plusieurs habitants résidant à proximité immédiate de la future 2x2 voies dans les lieux dits Savazou – Toul Mézou – Lan Yvias – Les Rues – et autres secteurs d'habitat. Il est fait part dans quelques observations que le nouveau revêtement routier refait par le Département en 2020 a amplifié le niveau sonore de la RD7 au droit de la ZA du Savazou et de Toul Mézou.

III.2.2. LA CONCEPTION ROUTIÈRE

III.2.2.1. LA VOIE DE DESSERTE PARALLÈLE

Lors de la concertation 2018, plusieurs contributions ont fait part de la satisfaction de voir se réaliser une desserte locale parallèle à l'aménagement de la RD7 pour les riverains et les exploitants. Ce point positif, noté par plusieurs contributeurs, permet d'obtenir globalement l'adhésion sur ce nouveau projet.

Lors de cette nouvelle concertation présentant le nouvel itinéraire de substitution entre l'échangeur de Kervouriou Naour et le giratoire de la Lande Blanche, de nombreuses contributions et une pétition à cet itinéraire montre le forte opposition à la requalification de la VC7.

III.2.2.2. L'ÉCHANGEUR DE KERVOURIOU-NAOUR

Plusieurs contributions ont souligné la prise en compte des observations de 2018 sur l'implantation et les caractéristiques de l'ouvrage (passage inférieur – gabarit à 4,80 m) limitant les impacts sur le foncier de propriétés privées à proximité immédiate et sur les conditions d'exploitation maraîchère en serres.

Comme en 2018, le rétablissement entre l'échangeur et la VC7 en ligne droite a été de nouveau demandé. Quelques observations soulignent que cet aménagement était un engagement du Département (cf conclusion du bilan 2018) et qu'il n'apparaît pas dans le projet 2021. Les motivations de cette demande sont relatives à la sécurité et à la visibilité du carrefour pour les usagers de la route et à la limitation des nuisances sonores pour les habitants du quartier.

A l'inverse, quelques personnes ont fait part de leur satisfaction vis-à-vis de la proposition soumise à la concertation 2021, empruntant la voirie existante. La sinuosité de ce tracé empêche les prises de vitesse des usagers. De plus, ce tracé limite l'impact sur le foncier agricole.

III.2.2.3. LE RÉTABLISSEMENT DE POUSTOULIC

L'ouvrage de Poustoulic a fait l'objet de plusieurs remarques :

- La solution en passage inférieur a bien été pris en compte ;
- Le gabarit de l'ouvrage demandé en 2018 est pris en compte dans le projet 2021 : un gabarit de 4,80 mètres est proposé pour permettre le passage des engins agricoles et des camions de livraison.
- Le rétablissement de la desserte locale, situé en face d'un siège d'exploitation agricole, est proposé plus au nord de l'exploitation évitant l'impact d'une haie brise vent et préservant l'accès de l'exploitation du trafic local et le bien être des résidents et du cheptel bovin. La proposition des exploitants agricoles du secteur a été retenue par le Département.

III.2.2.4. DESSERTE DE PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Les demandes particulières, notamment de desserte de parcelles, ne sont pas détaillées dans cette synthèse mais ont toutes été collectées et notées par le Département pour leur prise en compte dans l'étude de détail du projet validé.

III.2.3. L'AMÉNAGEMENT FONCIER

Des exploitants agricoles impactés par le tracé ont formulé la demande de trouver des compensations sur des surfaces au moins équivalentes à celles perdues au bénéfice du projet.

Afin de faciliter la redistribution du parcellaire et éviter les enclavements de parcelles et les problématiques de desserte, les exploitants du secteur ont demandé un aménagement foncier.



III.2.4. LES AMÉNAGEMENTS CONNEXES

III.2.4.1. L'ACOUSTIQUE ET LE PAYSAGE

De nombreux riverains des hameaux Savazou - Toul Mézou - Lan Yvias - Les Rues - et autres secteurs d'habitat ont renouvelé leur demande de 2018 par la mise en place de protections acoustiques (type merlons, haies bocagères) vis-à-vis du futur projet. Certains riverains demandent une étude acoustique complémentaire suite au renouvellement en 2020 de la couche de roulement de la RD7 en enduit amplifiant les nuisances sonores de la RD7. Ces nuisances, selon certains riverains, pourraient impactées la valeur immobilière des biens suivant leurs appréciations.

De même, des protections visuelles ont plusieurs fois été demandées.

III.2.4.2. LES PROTECTIONS FAUNE

La société de chasse d'Yvias et quelques riverains ont fait remonter la demande de protections faune de part et d'autre de la nouvelle voie pour empêcher le gibier notamment, de traverser la voie et de provoquer des collisions.

III.2.4.3. RÉTABLISSEMENT DES ACCÈS

Certains riverains ont signalé des parcelles qui pourraient se trouver sans accès. Ils demandent que les accès soient rétablis pour l'exploitation notamment.

III.3. TABLEAUX RÉCAPITULATIF DES REQUÊTES DE LA CONCERTATION

III.3.1. LE REGISTRE NUMÉRIQUE

	REQUETES PARTICULIERS REGISTRE DEMATERIALISE										
	Référence	s des E-Observations		Thématiques abordées							
N°	Commune	Secteur concerné par la requête	Acoustique A	Conception routière B	Aménageme nt foncier C	Paysage D	Déplacements doux E	Clôtures Faune F	Avis Positif G	Opposition H	
1	KERFOT		1								
2	KERFOT		1	1							
3	KERFOT	échangeur Kervouriou Desserte bourg Requalification VC7	1	1					2 OA en Pl Voie parallèle partie inchangée		
4	PAIMPOL	Données légumières de la coop ; Maraîchers d'Armor (tonnage, exploitants diverses communes.)									
5	PAIMPOL	projet global	1	1		1	1				
6	KERFOT	desserte bourg		1					Desserte en S		
7	KERFOT	IDEM OBSERVATION N*6									
8	KERFOT	Hameau Lan Yvias et propriété privée	1	1			1				
	OUS TOTAL	requêtes Registre dématérialisé	5	5	0	1	2	0	2	1	

111.3.2. LE REGISTRE PAPIER EN MAIRIE DE KERFOT

			RE	QUETES F	PARTICU	JLIERS				
	Référen	nces des Requêtes					ues abordées			
N°	Commune	Secteur concerné par la requête	Acoustique A	Conception routière B	Aménag. foncier C	Paysage D	Déplacemts doux E	Clôtures Faune F	Avis Positif G	Opposition H
1	KERFOT	desserte bourg	1	1						desserte bourg
2	KERFOT	Requalification VC 7		1						
3	KERFOT	Requalification VC 7		1						Requalification VC7
4	KERFOT	ZA Savazou, Accès habitation	1	1						107
5	KERFOT	ZA Savazou	1							
6	KERFOT	propriété privée	1	1						
7	KERFOT	propriété privée	1							
8	KERFOT	VC Poustoulic, traversée troupeau vaches		1						
9	PAIMPOL	Requalification VC 7		1						Requalification VC7
10	KERFOT	Requalification VC 7		1						Requalification VC7
11	PAIMPOL	Requalification VC 7		1						Requalification VC7
12	KERFOT	2x2 voies / revêtement RD7 existant trop bruyant	1						Projet 2018	
13	KERFOT	Accès direct ZA SAVAZOU		1					Projet 2018	
14	KERFOT	revêtement RD7 existant trop bruyant	1						Projet 2018	
15	KERFOT	Propos vers CD22		1						Requalification VC7
16	KERFOT	Kerfraval/ OA Poustoulic VC Poustoulic/ Requalification VC7		1	1	1	1		Requalification VC7 / déplacements Doux	
17	PAIMPOL	Requalification VC 7	1	1						Requalification VC7
18	KERFOT	Requalification VC 7		1						Requalification VC7
19	KERFOT	Requalification VC 7 / Lan Yvias acoustique et Dépl. Doux	1	1			1		Projet 2018	
20	PAIMPOL	Projet 2018		1					Projet 2018	
21	PLEHEDEL	Projet 2018 / Giratoire carrefour les Rues		1					Projet 2018	
22	KERFOT	Projet 2018 / prop. Privée	1	1					Projet 2018	
23	PAIMPOL	Requalification VC 7	1	1			1			Requalification VC7
24	KERFOT	Joint Courrier Pdt CD22 Projet 2021		1						Projet 2021
25	KERFOT	Requalification VC 7 / Desserte bourg		1			1		voie parallèle jusque Kervouriou	desserte bourg
26	KERFOT	desserte bourg Echangeur Kervouriou		1					OA Poustoulic	Desserte bourg
27	KERFOT	Echangeur Kervouriou / desserte bourg / Propriété privée	1	1						Desserte bourg
28	KERFOT	2x2 voies avec carrefours plans (giratoires)	1	1						
29	KERFOT	Echangeur Kervouriou Deserte bourg		1					PI echangeur Voie parallèle	Desserte bourg



	אט /	KERFOT : Analys					OBLIC 20	27 (02	/03 – 05/0	14)
			RE	QUETES	PARTICU					
	Référen	ices des Requêtes			-	Thémati	ques abordées			
N°	Commune	Secteur concerné par la requête	Acoustique A	Conception routière B	Aménageme nt foncier C	Paysage D	Déplacements doux E	Clôtures Faune F	Avis Positif G	Opposition H
30	KERFOT	Lan Yvias propr.privée	1		1			1		
31	KERFOT	Rue st Yves	1							
31 B	KERFOT	Requalification VC 7	1	1			1		Projet 2018	
32	YVIAS	Carrefour Lieu dit La Petite Tournée	1	1						
33	KERFOT	propriété privée	1							
34	KERFOT	Requalification VC 7		1						Requalification VC 7
35	KERFOT	propriété privée	1							
36	KERFOT	desserte bourg / ZA Savazou		1					voie parallèle jusqu'à Kervouriou	Desserte bourg en S
37	KERFOT	Requalification VC 7		1					2x2 voies	Requalification VC 7 – dessert en S
38	PAIMPOL	Giratoire Lande Blanche Requalification VC 7 Desserte bourg		1	1				voie parallèle Par Kermin	Requalification VC 7 Desserte bourg
39										
40	PAIMPOL	Requalification VC 7		1					2x2 voies	
41	KERFOT	OA Poustoulic – Requalification VC 7		1					OA Poustoulic	Requalification VC 7
42	KERFOT	Requalification VC 7	1	1					Projet 2018	Requalification VC 7
43	KERFOT	Requalification VC 7 Echangeur Kervouriou		1	1				Projet 2018 Desserte en S	Requalification VC 7
44	YVIAS	Requalification VC 7		1					Projet 2018	Requalification VC 7
45	PAIMPOL	propriété privée au 3 chemin de Toul Mezou	1							
46	KERFOT	voie parallèle		1						voie parallèle
47	KERFOT	Requalification VC 7	1	1					Projet 2018	Requalification VC 7
48	KERFOT	Requalification VC 7		1						Requalification VC 7
49		Requalification VC 7	1	1					Projet 2018	
50	PLOUEZEC	Carrefour des Rues		1					2x2 voies	
51	KERFOT	Requalification VC 7 (accès clients à la zone)		1						Requalification VC 7
52	YVIAS	Requalification VC 7	1	1						Requalification VC 7
53	YVIAS	Requalification VC 7		1						Requalification VC 7
54		Projet 2018		1					Projet 2018	
55	KERFOT	quartier Kerevan et propriétés privées (A1051 et 1053)	1		1					
56	KERFOT	Requalification VC 7		1					Projet 2018	Requalification VC 7
57	KERFOT	Projet global		1					Projet 2018	Requalificatio VC 7
58	KERFOT	Hameau Lan Yvias	1	1						

	REQUETES PARTICULIERS									
	Référer	nces des Requêtes				Thématic	ques abordées			
N°	Commune	Secteur concerné par la requête	Acoustique A	Conception routière B	Aménageme nt foncier C	Paysage D	Déplacements doux E	Clôtures Faune F	Avis Positif G	Opposition H
59	KERFOT	quartier St Yves		1					Projet 2018	
60		Projet global						1		
61	KERFOT	OA Poustoulic		1						
62	LAMBALLE PAIMPOL	ZA Savazou : Et. Marzin (concessions agricoles)		1					Projet 2018	
63	KERFOT	Projet global et propriétés privées	1	1		1	1			
64	KERFOT	Requalification VC 7 et desserte ZA Savazou		1		1	1	1	Projet 2018 et dépl.doux	Requalification VC 7
65		propriété privée	1				1			
66	KERFOT	Requalification VC 7 / Desserte bourg		1						Requalification VC 7
67		Requalification VC 7		1					Projet 2018	
68	KERFOT	Requalification VC 7 Voie Poustoulic rue des Mésanges		1					Projet 2018	
69	YVIAS	Carrefour Petite Tournée	1	1					Carrefour Petite Tournée	
			3	9	0	2	3	2	6	2
			Acoustique A	Conception routière B	Aménageme nt foncier C	Paysage D	Déplacem. doux E	Clôtures Faune F	Avis Positif G	Opposition H
	SOUS TOT	TAL requêtes Registre Papier	29	57	4	3	8	3	27	34

Pour l'interprétation des résultats d'analyse, la thématique B « conception routière » entre en corrélation directe avec les thématiques G et H intitulées respectivement « avis Positifs » et « Opposition ».

De cette manière, le dépôt d'une observation montre l'accord ou le désaccord sur l'aménagement global ou partie d'aménagement du projet, éléments précisés dans les colonnes rose et grise.

Exemple avec l'observation n°41 : la première remarque est un avis positif pour l'ouvrage de Poustoulic proposé (case rose : OA Poustoulic) et la seconde remarque est une opposition pour l'itinéraire de substitution avec la requalification de la VC7 (case grise : requalification VC7).



111.3.3. LES DÉLIBÉRATIONS DES MAIRIES DE KERFOT ET YVIAS

III.3.3.1. ANALYSE DE LA DÉLIBÉRATION DE LA COMMUNE DE KERFOT

	RD 7 KERFOT : Analyse de la délibération du 13/04/21 du Conseil Municipal de KERFOT									
	REQUETES CONSEIL MUNICIPAL KERFOT									
	Références des Requêtes FDSEA Thématiques abordées									
N°	Commune	Secteur concerné par la requête	Acoustique A	Conception routière B	Aménageme nt foncier C	Paysage D	Déplacements doux E	Clôtures Faune F	Avis Positif G	Opposition H
1	KERFOT	2x2 voies		1					2x2 voies	
2	KERFOT	Echangeur Kervouriou		1					Echangeur kervouroiou	
3	KERFOT	OA Poustoulic		1					OA Poustoulic	
4	KERFOT	Ouvrage mixte (randonnée + ruisseau le Kerfot)		1			1		OA mixte	
5	KERFOT	Requalification VC 7		1						Requalification VC 7
6	KERFOT	voie parallèle par Kermin		1					voie parallèle par Kermin	
7	KERFOT	Présentation du Bilan aux élus avant diffusion public								
8	KERFOT	aménagement foncier			1					
9	KERFOT	caractéristiques voie desserte et signalétique commune		1						
	S TOTAL req	uêtes délibérations communes	0	7	1	0	1	0	5	1

III.3.3.2. ANALYSE DE LA DÉLIBÉRATION DE LA COMMUNE D'YVIAS

	RD 7 KERFOT : Analyse de la délibération du 31/05/21 du Conseil Municipal d'YVIAS REQUETES CONSEIL MUNICIPAL YVIAS										
	Références	des Requêtes FDSEA		Thématiques abordées							
N°	Commune	Secteur concerné par la requête	Acoustique A	Conception routière B	Aménageme nt foncier C	Paysage D	Déplacements doux E	Clôtures Faune F	Avis Positif G	Opposition H	
1	YVIAS	2x2 voies		1					2x2 voies		
2	YVIAS	Requalification VC 7		1						Requalification VC 7	
3	YVIAS	Création d'un groupe de travail		1							

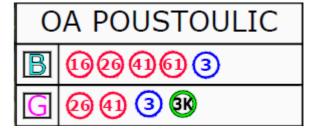
III.4. LOCALISATION DES REQUÊTES

Les requêtes numérotées dans chaque tableau et référencées par 3 couleurs différentes (bleu pour le registre dématérialisé, rouge pour le registre papier et vert pour les requêtes des conseils municipaux de Kerfot et Yvias) sont localisables sur les plans présents pages suivantes.

La légende permet d'identifier la thématique abordée et la référence de la requête.

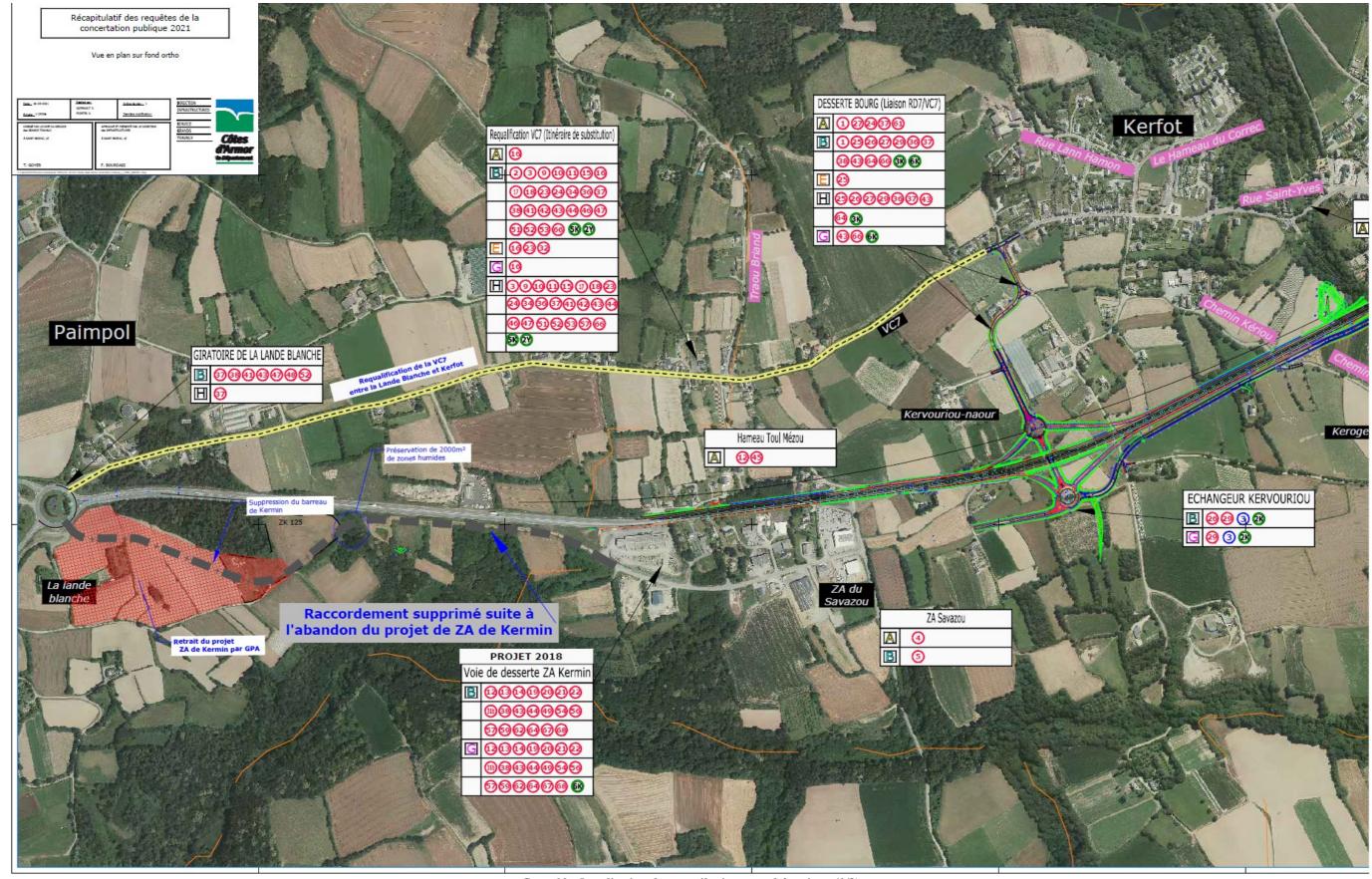
	LÉGENDE REQUÊTES								
	Thématiques abordées	observateurs							
A	Acoustique	1	N°observation (cf tableau+registre papier)						
В	Conception routière	Kerfot Tylas	N°observation conseil municipal de Kerfot et Yvias (Délibération du 27-04-18)						
C	Aménagement foncier	1	Nº observation registre dématerialisé						
D	Paysage								
E	Déplacement doux								
E	Clôture faune								
G	Avis positif								
H	Opposition								

La localisation se fait par un encadré sur une partie d'aménagement ou hameau concerné avec les différentes thématiques observées par secteur (de A à H en référence avec les tableaux).



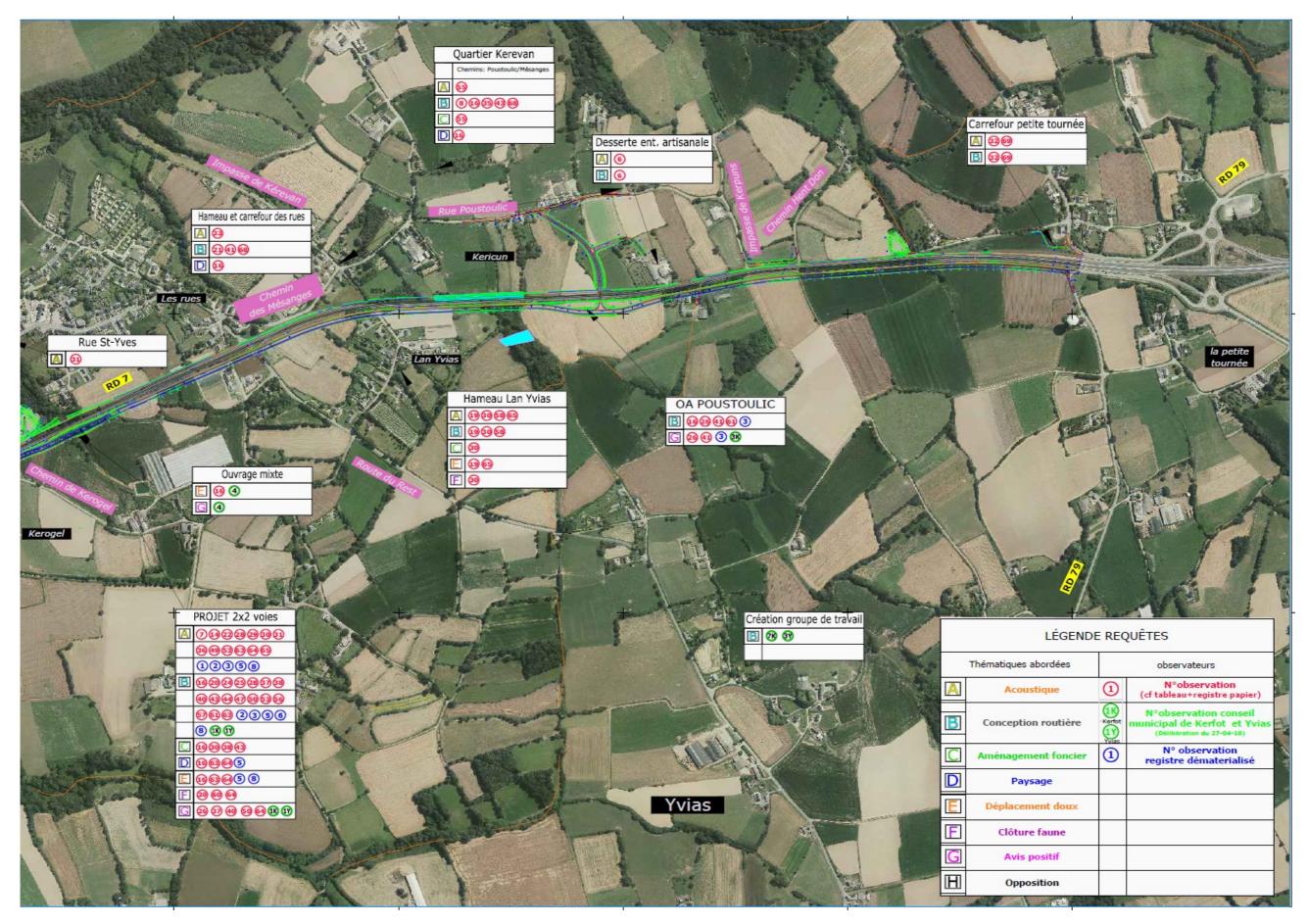
Les 2 cartes suivantes récapitulent la localisation de l'ensemble des observations.





Carte 10 : Localisation des contributions par thématique (1/2)





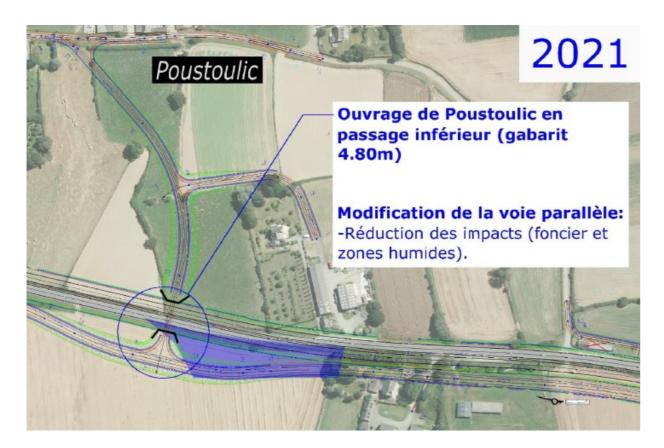
Carte 11 : Localisation des contributions par thématique (2/2)



IV. ADAPTATIONS DU PROJET SUITE AUX AVIS ET AUX PROPOSITIONS ÉMIS LORS DE LA CONCERTATION

Le bilan de la concertation publique n'est pas, à ce stade, supposer apporter toutes les réponses aux questions et aux doléances des riverains et du public ayant déposé une contribution. Néanmoins, dans un souci constant d'amélioration du projet, le Département des Cotes d'Armor tiendra compte des avis émis afin de concilier le respect de la réglementation environnementale, les normes de conception routière et les enjeux économiques et sociétaux du secteur . Dans l'état actuel de l'avancée des études, notamment routières, il n'est pas encore possible de détailler les solutions apportées.

IV.1. PASSAGE INFÉRIEUR DE POUSTOULIC



Carte 12 : Ouvrage inférieur de Poustoulic proposé lors de la concertation 2021

Cette nouvelle implantation d'ouvrage et gabarit n'a pas soulevé de remarques défavorables. Les quelques observations présentes dans les registres soulignent la prise en compte des remarques lors de la concertation de 2018.

La variante retenue permet de limiter l'impact sur le foncier agricole, sur les zones humides et gérer l'assainissement hydraulique du passage inférieur (PI) avec un exutoire différent de celui initialement prévu.

L'insertion paysagère est conservée avec un PI d'un gabarit de 4.80m conforme aux attentes des exploitants agricoles et de l'entrepreneur local (livraisons poids lourds).

Le raccordement à l'est a été modifié pour préserver une grande parcelle exploitable ainsi qu'une haie brise vent qui protège une exploitation. Afin de pouvoir réaliser cette modification, l'ouvrage a dû être déporté de 50 m plus au sud.

Certaines remarques de riverains signalent une augmentation de trafic sur la voie communale de Poustoulic engendrant une dégradation de la voirie communale et des nuisances sonores dans les hameaux traversés (Kérevan, Kéricun...).



IV.2. ECHANGEUR DE KERVOURIOU NAOUR

Suite aux observations issues de la concertation de 2018, les études de l'échangeur de Kervouriou-Naour présentées lors de la concertation 2021 ont permis de minimiser les différents impacts signalés par les riverains locaux.

Les aspects techniques palliant les différents impacts (acoustique, exploitation, foncier, insertion paysagère...) ont observé quelques remarques positives et favorables à cet configuration permettant :

- Un passage inférieur connectant les deux giratoires de l'échangeur avec le même gabarit que l'ouvrage d'art de Poustoulic établi à 4.80 m et vérification de l'assainissement (exutoire vers prairie humide) ;
- l'optimisation du rayon de courbure de la future RD7 pour limiter l'emprise de la future bretelle dans la propriété privée de M. Ropers (coté ZA Savazou) limitant ainsi l'impact du foncier et les nuisances sonores;
- Le déport de la voie de desserte de 5 à 6 mètres de la serre maraîchère pour la gestion d'entretien (changement de la bâche avec engin de manutention) ;
- la diminution des rayons des giratoires pour limiter les impacts sur le foncier agricole ;
- la voie de desserte vers le bourg de Kerfot pourrait être proposée en alignement droit avec raccordement sur le VC7 par un carrefour sécurisé (dégagement de visibilité réalisé) suite aux nouvelles remarques favorables à ce tracé vis-à-vis du tracé en "S" (rétablissement sur VC existante).

IV.3. ITINÉRAIRE DE SUBSTITUTION

Suite à la proposition de requalification de la voie communale 7 et aux nombreuses observations d'opposition lors de la concertation 2021 (pétition jointe dans le registre) et courrier à destination du président du Conseil Départemental (reçu le 25 mars 2021), cette portion d'itinéraire contestée et nécessite d'être réétudiée.

Concernant la portion de l'itinéraire de substitution entre l'échangeur de la petite Tournée et l'échangeur de Kervouriou, les observations sont en majorité favorables.

IV.4. OUVRAGE MIXTE DE FRANCHISSEMENT DE LA RD 7

Concernant l'ouvrage de franchissement de la RD 7 en passage inférieur pour le rétablissement de la trame verte et bleue (cours d'eau et continuité des traversées petite faune) au droit de la vallée du cours d'eau le Kerfot, il n'a pas été émis d'observation défavorable. Toutefois, quelques remarques signalent l'éloignement de cet ouvrage par rapport au hameau Lan Yvias

Cet ouvrage permettra une connexion déplacements doux entre le bourg de Kerfot et le quartier de Lan Yvias et d'autres hameaux environnants.

Les caractéristiques de cet ouvrage seront détaillées dans le dossier d'étude d'impact lors de l'enquête publique.

IV.5. GIRATOIRE DE LA LANDE BLANCHE

Suite aux contributions issues de la concertation 2021, la sécurisation des branches de raccordement de la VC 7 et de la RD 7 sur le giratoire sera complétée.

L'intégration des déplacements doux dans le giratoire sera en compatibilité avec le plan de déplacements urbain de l'agglomération.

IV.6. PROJET GLOBAL ET CONCLUSION

Suite aux nombreuses contributions sur les thématiques « acoustique », « paysage », « déplacement doux » et « clôture faune » ; ces remarques ont été collectées par le Département pour affiner l'étude de détail du projet.

Au regard des observations, en particulier celles contestant la requalification d'une partie de la voie communale 7, la poursuite de la concertation s'avère nécessaire. Pour concilier réglementation environnementale et enjeux économiques et sociétaux locaux, des adaptations du projet seront proposées présentées dans un premier temps aux nouveaux élus départementaux, puis partagées dans un second temps avec les élus de Kerfot, Yvias et Paimpol : programmation prévisionnelle dernier trimestre 2021.

A l'issue des échanges, les élus départementaux décideront des suites et des modalités de d'approbation du projet technique.



V. ANNEXES

V.1. LE REGISTRE NUMÉRIQUE







Concertation préalable du public relative au doublement de la RD7 sur les communes de KERFOT, YVIAS et PAIMPOL entre l'échangeur de la Petite Tournée et le giratoire de la Lande Blanche

Présentation Modalités Documents Observations Déposer une observation

Le projet de doublement de la RD7, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, a été inscrit au schéma routier dans le cadre de la modernisation de l'itinéraire Lanvollon-Paimpol, dont il constitue l'ultime étape d'aménagement.

Plusieurs variantes d'aménagement et des analyses comparatives des enjeux du territoire ont été étudiées et un scénario préférentiel s'est dégagé à l'issue de rencontres avec les acteurs locaux. Ce scénario préférentiel a été soumis à une première concertation publique du 03 avril au 03 mai 2018 afin de faire émerger les avis et questions du public concerné par le projet.

Le bilan de la concertation 2018 a pu permettre un ajustement du projet. Après échanges entre les collectivités du territoire, de nouvelles modifications ont été apportées en 2019.

Une nouvelle concertation du public est donc proposée par le Conseil Départemental sur la période du 02 au 31 mars 2021 afin de présenter la variante privilégiée ainsi que les impacts environnementaux et les mesures compensatoires à mettre en œuvre.

Cette dernière étape de participation du public permet d'optimiser les derniers détails de ce projet avec les remarques et observations de la population locale avant la constitution définitive des dossiers réglementaires finaux pour l'enquête publique unique relative à l'obtention des arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'autorisation environnementale (AE).

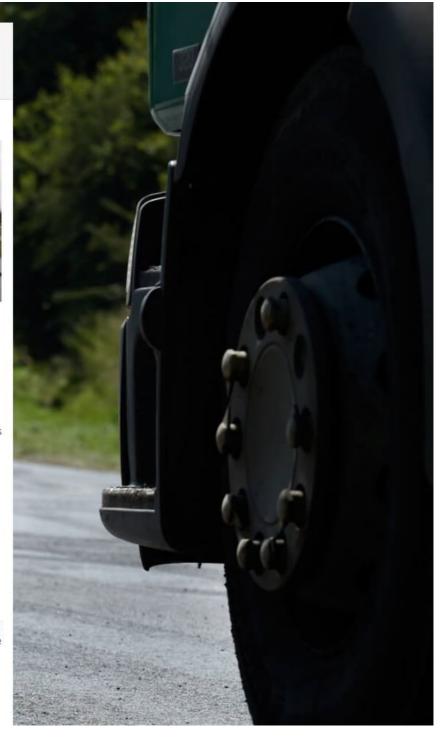
Rappel sur les étapes de la concertation préalable du public de 2018

Les dates

Conformément au décret $n^{\circ}2017$ -626 du 25 avril 2017 relatif à l'information et participation du public au titre du Code de l'Environnement, une concertation préalable sur le projet de doublement de la RD7 a été organisée du mardi 3 avril au jeudi 3 mai 2018 inclus.

La consultation du dossier

Le dossier de concertation a été mis à disposition en mairie de Kerfot ainsi que sur le site Internet du Conseil Départemental https://cotesdarmor.fr .





V.2. DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE KERFOT ET YVIAS

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE KERFOT

Délibération N°2021-025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09/04/2021

Date de convocation: 06/04/2021 Nombre de membres en exercice: 15

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi neuf avril, à dix-huit heures quinze minutes, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, dans la salle d'animation communale, sous la présidence de Madame SAMSON-RAOUL Caroline, Maire.

Etaient présents : BOCHER Georges, CLECH Chantal, GERARD Julie, LE GOFF Emilie, LE MEUR Yves, LE ROLLAND Marie-Aimée, LE SENECHAL Caroline, MEYER Frédéric, OLLIVIER Patrick, PAUL Mickaël, SAMSON-RAOUL Caroline, THOMAS David, VITEL Jean-Claude.

Etaient représentés :

DAOULOUDET Sophie pouvoir à LE GOFF Emilie, FAVEAUX Roseline pouvoir à LE ROLLAND Marie-Aimée

Etaient absents:

Secrétaire de séance : THOMAS David

Présents: 13

Représentés: 2

Votants: 15

Doublement de la RD7 sur les communes de Kerfot, Yvias et Paimpol entre l'échangeur de la Petite Tournée et le giratoire de la Lande Blanche.

Rapporteur Mme le Maire

Le projet de la mise en 2 x 2 voies de la RD7 à hauteur de Kerfot et la réalisation de la voie de desserte de Kerfot a fait l'objet d'une concertation du 2 au 31 mars 2021.

L'ensemble des documents liés aux projets a été affiché en mairie jusqu'au 31 mars 2021 et 2 permanences du Conseil Départemental pour informations complémentaires ont été organisées pour répondre aux questions des particuliers.

Toutes ces informations étaient aussi accessibles sur le site du Conseil Départemental jusqu'au 5 avril 2021 à 17 h.

Un registre d'observations à disposition a recueilli 69 observations en mairie (l'une des observations est une pétition de 180 signataires qui ont pu par ailleurs faire une ou plusieurs observations) et 8 observations sur le site du Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental, dans ce projet, est tenu d'assurer :

- La continuité territoriale des liaisons intercommunales Kerfot Plourivo RD 182 par une liaison de même importance
- Le désenclavement des parcelles et des villages :
 - o Une quinzaine de voies perpendiculaires à la RD 7: communales et départementale,
 - o Une quinzaine d'entrées de champs,
 - o Une entrée d'entreprise,
 - Trois entrées de résidence principale.
- La sécurité des usagers et des habitants résidant le long des itinéraires.

Suite aux commissions urbanismes qui se sont tenues les 26 Mars 2021 et 3 Avril 2021 et des discussions, Madame Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le sujet :

- 1. Le Conseil Municipal est favorable au projet de mise en 2 x 2 voies de la RD 7,
- Le Conseil Municipal est favorable à l'échangeur de Kervouriou Naour,
- 3. Le Conseil Municipal est favorable au passage souterrain de Poustoulic,
- 4. Le Conseil Municipal est favorable à l'ouvrage mixte piétons / cours d'eau -Rétablissement circuit de randonnée sous la RD 7,
- 5. Le Conseil Municipal refuse l'itinéraire de déviation de la VC 7 (Saint Yves Le Savazou) pour des raisons de sécurité. Nombreux carrefours et zone d'habitat,
- Le Conseil Municipal maintient la demande d'itinéraire de substitution de l'échangeur de Kervouriou au giratoire de la Lande Blanche, desservant la zone artisanale (pour rappel la Délibération nº347 du 27/04/2018) pour des raisons de sécurité et de déplacement cohérent pour tous les usagers et les riverains de la zone,
- 7. Suite au compte-rendu du COPIL départemental du 11/01/2021, le Conseil Municipal demande qu'à l'issue du bilan de la concertation fait par les services du Conseil Départemental, il sera organisé une présentation du bilan en conseils municipaux d'Yvias, de Kerfot et de Paimpol avant publication de celui-ci au public.

Toutefois certains points restent de vigilance :

Structure de la voie de desserte (pour rappel la Délibération n°347 du 27/04/2018)

Le gabarit de la route (bande de roulement) devra faire 5,50 m minimum et répondre aux exigences de circulation pour fort tonnage (camions, semi, tracteurs et remorques), ainsi qu'à la fragilité des produits transportés (primeurs) d'où la nécessité d'une structure de chaussée adaptée avec une chaussée finition en enrobés.

Circulation Randonneurs (pour rappel la Délibération n°347 du 27/04/2018)

Afin d'offrir une liaison Ouest-Est pour les randonneurs, il est demandé l'aménagement d'un dalot suffisamment large pour permettre une circulation piétonne et galerie technique au niveau du petit ruisseau (se déversant dans le ruisseau du Correc). Cet élément contribue au rétablissement de la trame verte et bleue.



Aménagement foncier (pour rappel la Délibération n°347 du 27/04/2018)

Prévoir les aménagements fonciers avec les agriculteurs concernés et favoriser un parcellaire cohérent. Cela pourra permettre de solutionner le désenclavement des parcelles agricoles

Signalétique (pour rappel la Délibération n°347 du 27/04/2018)

La signalétique concernant la commune de Kerfot devra être bien positionnée pour éviter l'isolement de la commune.

Liaison RD 7 - VC 7

En 2018, les services du Conseil Départemental avaient proposé à la concertation deux tracés pour l'accès au centre bourg à partir de l'échangeur :

- A. Tracé par la voie existante : Chemin de Corvéou / Chemin de Kervouriou,
- B. Tracé par la création d'une voie sur les parcelles agricoles.

Le conseil municipal n'a jamais délibéré et acté le projet A au cours de l'année 2020.

Au regard du résultat de la concertation, le conseil municipal prendra acte du souhait du tracé mais demande une sécurisation optimale du carrefour (zone de visibilité).

Problèmes environnementaux

Le Conseil municipal attire l'attention du Conseil Départemental sur les nuisances sonores, visuelles et la protection de l'environnement engendrées par la mise en 2 x 2 voies et demande que des aménagements soient programmés pour les réduire (nature du revêtement de la chaussée, merlons, insertion paysagère, haies bocagères, clôtures à gibiers, ...).

· Autres

Désenclavement des parcelles : à envisager pour la parcelle n°1060. Respecter les placettes de retournement actuelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 1. Le Conseil Municipal est favorable au projet de mise en 2 x 2 voies de la RD 7,
- 2. Le Conseil Municipal est favorable à l'échangeur de Kervouriou Naour,
- 3. Le Conseil Municipal est favorable au passage souterrain de Poustoulic,
- 4. Le Conseil Municipal est favorable à l'ouvrage mixte piétons / cours d'eau -Rétablissement circuit de randonnée sous la RD 7,
- 5. Le Conseil Municipal refuse l'itinéraire de déviation de la VC 7 (Saint Yves Le Savazou) pour des raisons de sécurité. Nombreux carrefours et zone d'habitat,
- 6. Le Conseil Municipal maintient la demande d'itinéraire de substitution de l'échangeur de Kervouriou au giratoire de la Lande Blanche, desservant la zone artisanale pour des raisons de sécurité et de déplacement cohérent pour tous les usagers et les riverains de
- 7. Suite au compte-rendu du COPIL départemental du 11/01/2021, le Conseil Municipal demande qu'à l'issue du bilan de la concertation fait par les services du Conseil Départemental, il sera organisé une présentation du bilan en conseils municipaux d'Yvias, de Kerfot et de Paimpol avant publication de celui-ci au public.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour: 15

Abstention:

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou

Mme Le Maire,

Caroline SAMSON-RAOUL.

Pour extrait conforme.

Direction Infrastructures Service Grands Travaux



Mairie de Yvias Côtes d' Armor

Envoyé en préfecture le 31/05/2021 Recu en préfecture le 31/05/202 Affiché le 3 1 MAI 2021 ID: 022-212203905-20210528-20210703-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit mai à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. CARRIER Jean, Adjoint au Maire de Yvias dans la salle des fêtes municipale,

Date de la convocation : 21 mai 2021

Étaient présents : CARRIER Jean, DELHOMEZ Sylvie, PERON Samuel, LE PIVER Alan, COLLET Philippe, LE MEUR Daniel, LIBOUBAN Nicolas, Jeanne BOBO, LE COZLEER Magalie, LE GONIDEC Jérémy, EON Catherine, GRANAL Delphine

Procurations: LE GRAET Karine à CARRIER Jean LE GONIDEC Julie à LIBOUBAN Nicolas

Nombre de conseillers : En exercice : 14

Présents: 12

Votants: 14

Secrétaire de séance : COLLET Philippe

DOUBLEMENT DE LA RD7 SUR LES COMMUNES DE KERFOT, YVIAS ET PAIMPOL ENTRE L'ÉCHANGEUR DE LA PETITE TOURNÉE ET LE GIRATOIRE DE LA LANDE BLANCHE.

Rapporteur : M. CARRIER

Le projet de la mise en 2 x 2 voies de la RD7 à hauteur de Kerfot Yvias et la réalisation de la voie de desserte de Kerfot a fait l'objet d'une concertation du 2 au 31 mars 2021.

L'ensemble des documents liés aux projets a été affiché en mairie de Kerfot jusqu'au 31 mars 2021 et 2 permanences du Conseil Départemental pour informations complémentaires ont été organisées pour répondre aux questions des particuliers.

Toutes ces informations étaient aussi accessibles sur le site du Conseil Départemental jusqu'au 5 avril

Un registre d'observations à disposition a recueilli 69 observations en mairie (l'une des observations est une pétition de 180 signataires qui ont pu par ailleurs faire une ou plusieurs observations) et 8 observations sur le site du Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental, dans ce projet, est tenu d'assurer :

- La continuité territoriale des liaisons intercommunales Kerfot Plourivo RD 182 par une liaison de même importance
- Le désenclavement des parcelles et des villages :
- Une quinzaine de voies perpendiculaires à la RD 7 : communales et départementale, 0
- Une quinzaine d'entrées de champs, 0
- Une entrée d'entreprise, 0
- Trois entrées de résidence principale. 0
- La sécurité des usagers et des habitants résidant le long des itinéraires.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021

Reçu en préfecture le 31/05/2021

ID: 022-212203905-20210528-20210703-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide avec une abstention () voix pour de se prononcer sur favorablement :

- 1. sur le projet de mise en 2 x 2 voies de la RD 7,
- 2. l'abandon du projet 2021 et de proposer une variante de projet après concertation,
- 3. la création d'un groupe de travail avec force de propositions regroupant des représentants de Kerfot/Yvias, de la ZA Savazou, des agriculteurs, du milieu associatif, du département et de Guingamp Paimpol Agglomération.
 - Motif de l'abandon:
 - Suppression accès direct Kerfot,
 - Séparation physique Kerfot/Yvias,
 - Échangeur importante emprise foncière et financière,
 - Tracé des voies de substitution traversant Kerfot
 - Détour pour les habitants et le car scolaire

Mesures préconisées, non exhaustives

- prolongement 2x2 voies Paimpol jusqu'à l'entrée (carrefour) ZA Savazou avec création d'un rond-point,
- création d'un rond-point entre Kerfot/Yvias au passage surélevé avec abaissement RD 7,
- Prolongement de la voie entre la ZA et le rond-point de la Lande Blanche. Suite au compte-rendu du COPIL départemental du 11/01/2021, le Conseil Municipal demande qu'à l'issue du bilan de la concertation fait par les services du Conseil Départemental, il sera organisé une présentation du bilan en conseils municipaux d'Yvias, de Kerfot et de Paimpol avant publication de celui-ci au public.





V.3. REVUE DE PRESSE

Ouest-France Lannion-Paimpol 17/03/2021

Le serpent de mer de la route de Paimpol à Yvias

La modification de la route départementale 7, de Paimpol à Yvias en passant par Kerfot, est un projet long de plusieurs décennies. Une consultation publique est organisée, en mairie de Kerfot.

Repères

Mais au fait, pourquoi ce projet?

L'objectif premier est de sécuriser les lieux. D'où le souhait d'une 2x2 voies afin qu'aucun véhicule n'entre sur le tronçon en question. Actuellement, le danger vient de la traversée de la voie par des véhicules. Le second est « d'en ressortir le trafic agricole », avance Xavier Quenault, chargé d'études réalementaires sur le projet. C'est-à-dire que les tracteurs circuleraient sur une autre voie, à côté de la quatre voies, et pourraient prendre un échangeur pour rejoindre l'autre côté si nécessaire.

L'emprise des travaux pourrait être d'une largeur d'une trentaine de mètres, la 2x2 voies et celle pour les véhicules agricoles compris.

Quelle actualité ?

Depuis le début du mois et jusqu'à fin mars, une consultation publique est organisée, en mairie de Kerfot, concernant le futur aménagement de la route départementale 7 (RD7), allant de l'échangeur de la Petite tournée, à Yvias, à celui de la Lande blanche, au sud de Paimpol. Chaque habitant peut venir faire ses remarques sur les changements effectués depuis 2018.

Des représentants du Département étaient présents sur place, hier, pour rencontrer et répondre aux questions des locaux. Il en sera de même samedi 27 mars. La consultation se tiendra de facon dématérialisée jusqu'au lundi 5 avril (https://cotesdarmor.fr/participations-publiques).

Quelles modifications observées?

En 2018, par exemple, deux échangeurs étaient envisagés en passage supérieur, soit au-dessus de la route. Ils sont désormais pensés en souter-



Une consultation sur la RD7, entre Paimpol et Yvias, a lieu jusqu'à fin mars 2021 en mairie de Kerfot

Et pour l'environnement ?

Depuis quatre ans, le projet a évolué pour limiter l'impact sur les zones humides. « On est passé de 3,14 ha d'impact à 2,65. » Des compensations doivent être proposées pour les potentiels futurs dommages causés. « Ca peut être un effacement de lagune ou un enlèvement de remblais par exemple. Pour le moment, on a 0.65 d'ha de compensation. Il nous en reste deux à trouver. »

Que se passera-t-il après la consultation?

Les agents du Département auront trois mois pour établir le bilan de la publique, équivalent du permis de concertation, « qui sera diffusé dans chacune des mairies ». Lors de cette de d'autorisation environnementale période, les municipalités concer- (loi sur l'eau, espèces protégées,

Dans le même temps, le but est de auprès des services de la préfecture.

nées devront délibérer sur ce projet.

parvenir à trouver des solutions pour les annotations les plus nombreuses laissées par les riverains. Tout problème ne trouvera pas de solution en trois mois. D'où un lans de temps. inconnu, avant la phase suivante. Des études acoustiques ou encore agricoles devront certainement être menées, afin d'avoir les données les plus récentes sur certains points.

Lorsque les agents concernés estimeront le dossier le plus abouti possible, ils le déposeront dans le but d'obtenir une déclaration d'utilité construire. En parallèle, une demandéfrichement, etc.) sera déposée

Combien de temos pour délibérer ?

Chaque service compétent analyse le dossier. Dès lors, une période de dix mois s'ouvre. À la fin de celle-ci, le préfet signera, ou non, un arrêté. Il pourrait donc s'écouler au moins un an avant de connaître une éventuelle fin à ce serpent de mer local.

Chloé REBAUDO.

Samedi 27 mars, de 9 h à 12 h, en mairie de Kerfot

Le tracé de la RD 7 stupéfait les riverains

Cela fait vingt ans qu'un Paimpol et Lanvollon doit être mis en 2x2 voies, sur une partie reliant Kerfot à de temps, riverains, élus et département se divisent sur le tracé d'une voie lente. Et le nouveau circuit fait l'objet d'une pétition.

Armelle Menguy

le tronçon qui va du Savazou en ce mois de mars. Kerfot, à la Petite Tournée en Yvias, doit être mise à 2x2 voies, Si Retour à la version 2018 pas de même pour une voie lente breux riverains et agriculteurs le tracé ne donne pas toujours permanence d'un technicien du satisfaction.

Un accord avait été trouvé en Forte d'une pétition de pas loin de département, en début de 2018 et si les travaux n'ont tou- 200 signatures recueillies en trois semaine, et entreront en contact jours pas démarré, c'est parce que jours, la délégation s'oppose au avec Fanny Chappé, maire de de nouveaux éléments sont appa- nouveau tracé de la voie lente qui Paimpol et Éric Bothorel, député. rus en 2019 quand l'agglo Guin- n'est plus parallèle à la future voie Le serpent de mer qu'est devenu gamp-Paimpol a tiré un trait sur la express comme prévu en 2018. au fil des années ce tracé, risque zone artisanale de Kermin.

De 2019 à mars 2021

Une information qui a eu pour conséquence de revoir l'itinéraire tracé 2018, avant lancement de tronçon de la RD7 entre de desserte locale et la non-justification d'un giratoire allant de la Lande Blanche à Kermin.

Toujours en 2019, des sites de le cahier de doléances, plusieurs réhabilitation de zones humides témoignages vont dans leur sens, les 2,65 ha impactés par le projet, mais sans négociation possible! Pléhédel. Depuis autant En 2020, le raccordement de l'itinéraire de substitution est pourtant validé par les élus communaux et départementaux et il y est prévu de franchir la RD 7 l'actuelle voie communale « parallèle à la 2x2 voies exisnuméro 7 en direction du giratoire tante, qui irait jusqu'à la Lande de la Lande Blanche, voie commu- Blanche ». nale 7 devenant la fameuse voie lente! En janvier 2021, le tout est Les élus dans la course présenté aux nouveaux maires et Sur place ce samedi matin, Karine conseillers et une nouvelle con- Le Graet, maire d'Yvias, se disait • La route départementale 7, sur certation du public a eu lieu tout opposée au nouveau tracé, « On

fondé de ces travaux, il n'en est samedi matin, en mairie, de nomdédiée aux engins agricoles, dont avaient fait le déplacement à la tage.

sans avoir été consultés alors qu'on s'attendait juste à valider le l'enquête d'utilité publique » soupirent-ils, lassés de ce qui est pour eux une incohérence totale. Dans ont été identifiés pour compenser émanant des mondes agricole et économique, Erwan Chapalain, du garage éponyme, rappelle que le projet de la voie lente concocté en 2018, « est bien meilleur que le nouveau ». « De plus, pourquoi ne pas faire un accès direct à la à l'échangeur de Kervouriou Jacob, producteurs de légumes, se Naour pour se raccorder à disent favorables à une voie lente

est mis devant le fait accompli Revenons au tracé 2018 qui convenait à tous ». À Kerfot, la maire personne ne conteste le bien- Et c'est là que le bât blesse I Ce Caroline Samson-Raoul attend le conseil d'avril pour en parler mais là aussi, le tracé antérieur a l'avan-

Les riverains verront Jean-Yves de Chaisemartin, vice-président du « On découvre le nouveau projet de s'allonger encore un peu !



Presse d'Armor (La) 31/03/2021

Ce samedi matin, à la mairie de Kerfot, stupéfaction et amertume devant un nouveau tracé de la voie lente dans le cadre de l'aménagement de la RD 7. Les riverains ont déjà récolté pas loin de 200 signatures. Photo Armelle Menguy



■ KERFOT

2X2 VOIES SUR LA RD 7. La voie de desserte fait encore débat

publique sur le projet de mise en 2x2 voies de la RD7 entre Paimpol et la Petite Tournée s'achève Une enquête publique devrait avoir lieu dans quelques mois mais déjà des voix s'expriment contre le choix de la voie de desserte destinée aux véhicules lents. L'éternel point de blocage fait tou-

« On jette le bébé avec l'eau du bain », c'est par cette expres-sion que les riverains de Kerfot, quelque 192 signatures portée serte y ont ajouté leur pétition. au dossier de concertation, ré sument le désaccord. En 2018. vélos et piétons. Le tracé de cette ce projet qui traîne depuis plus de Kervouriou Naour (juste avant tout autre itinéraire que celui côté de Kerfot pour rejoindre le

Tracteurs, vélos,

La voie de desserte qui accompagne le projet de dédou- que cette desserte quitte Paimblement de la RD7, est destinée pol vers Kermin, puis le Savazou. aux tracteurs devant rejoindre Et qu'elle suive ainsi la 2x2 voies la zone de conditionnement de Paimpol, mais également aux La Petite Tournée.

Le projet de Kermin En 2018, il avait été question

Une longue procédure En juillet 2019, suite au retrait du projet de zone d'activité à

Kermin, l'itinéraire de la desserte locale a été revu, indique le dossier de concertation présenté en mairie de Kerfot. L'année 2019 a ensuite été entièrement consacrée à la recherche et l'identification des sites de réhabilitation des zones humides pour compenser les 2,65 ha de zones humides impactées par le projet. Un refus à ce sujet, en mars 2020, a encore rallongé la procédure, le dossier de compensation étant obligatoire dans le dossier d'enquête publique à présenter en préfecture. Les recherches ont repris en septembre 2020. En janvier 2020, les élus communaux ont validé le nouvel tinéraire de desserte lors d'un comité de pilotage.



présenté ces jours-ci en mairie V7 (ancienne route de Kerfot) zone à Kermin a été rejeté en vers la Lande Blanche et Paimpol. raison de la loi littorale, rappelle Jean-Yves de Chaisemar tin, ancien maire de Paimpol et vice-président du Département le Savazou, donc le département fait avec les routes qui existent, ce n'est pas un choix. »

« La voie de desserte est inacceptable pour les riverains »

Sauf que du côté des riverains kerfotais le son de cloche tions en cas de refus : l'utilisation expriment aussi leur déception avec délà fait objet d'un recours est différent : « La voie de des- de la voie rapide par les tracteurs face à l'abandon de la desserte en justice de quelques riverains serte est inacceptable pour les de la Lande Blanche au Savazou, entre leur zone et La Lande et agriculteurs en 2012. riverains de Kerfot et Paim- ou la rectification des virages Blanche.

Mais à l'époque, l'agglomé- pol qui résident à côté. » Ils avant le carrefour de Saint-Yves. « Le projet principal : cepté de rediscuter de la voie de Petite Tournée en suivant la 2x2 zone d'activités à Kermin avait le bruit (« en fonction du type Détour pour le car

Deux points dangereux

Ils font aussi valoir la dangevent de la RD7.

deux grands virages.

desserte du Savazou à La Lande Blanche.

voie, les Yviasais perdent leur pour desservir la zone d'activité accès direct au bourg de Kerfot. Ils devront faire un détour sur la le cœur essentiel du projet petite Tournée ou l'échangeur « Le projet principal du déde Kervouriou. Un souci pour partement n'est pas la voie rosité de l'utilisation du rond- le car solaire, souligne le maire de desserte mais la mise en point de la Lande Blanche pour d'Yvias, Karine Le Graët qui dit 2x2 voies de la RD7 attendu aux infrastructures. Il n'y aura les tracteurs face à la vitesse avoir découvert avec surprise ce pas de route entre Kermin et excessive des voitures qui arri-changement de tracé en janvier projet de 12 millions d'euros dernier

> carrefour de Saint-Yves débou- maire de Kerfot, reconnaît que fera pas. » chant sur l'ancienne route de les élus communaux avaient une Kerfot en venant de l'échan- préférence pour le tracé de 2018 Un collectif? geur de Kervouriou : le tracé de la route contient notamment l'avis du conseil municipal qui Ces deux remarques sur la prochaines semaines : « Nous ne sont pas entendus et ont dangerosité sont aussi partagées ferons un état des lieux de ce par les agriculteurs. Pour la FD- que les Kerfotais ont dit dans pour défendre leur cause. « Cela SEA et la chambre d'agriculture, cette deuxième concertation Hervé Conan défend également le prolongement de la voie de compte. » bon. Il faut que les usagers soient entendus une fois pour

Enfin, certains entrepreneurs toutes. » de la zone du Savazou, comme Mais il fait d'autres proposi- Erwan Chapalain et Denis Herry serte, sur un tout autre tracé,

Le vice-président du Département estime que l'échangeur mais plus largement, il rappelle et il n'y a pas d'alternative Dangereux aussi est jugé le Caroline Samson-Raoul, Si on n'en veut pas, il ne se

En attendant l'enquête publique, les riverains envisagent devra se prononcer dans les de se constituer en collectif s'ils

Pour rappel, la voie de des-

Annick Guillemot



Télégramme Lannion-Paimpol (Le) 13/05/2021

Paimpol

Un collectif de riverains et de chefs d'entreprise s'est créé pour faire barrage au futur tracé de la RD7 qui les laisse songeurs ; pour eux, c'est juste « énergivore et dangereux ».



RD 7: un collectif contre une partie du tracé

Le département des Côtes-d'Armor a validé un projet de 13 M€ pour une mise en deux fois deux voies d'un tronçon de 4 km, entre la zone du Savazou à Kerfot et la Petite Tournée, en Yvias, sur l'axe Paimpol-Lanvollon. Un collectif se bat contre une partie du tracé, le trouvant incohérent.

Armelle Menguy

 Ils sont riverains, chefs d'entreprise comme particuliers, acteurs économiques comme amoureux de leurs bois et vallées et ne comprennent pas bien une certaine logique qui anime les instances du Département des Côtes-d'Armor comme

futur tracé de la RD 7.

« En 2018, le tracé était bon » Lundi, en fin de journée, ils ont créé « le collectif du Savazou » et espèrent être rejoints par tout le bassin de population, de Paimpol à Plouétout contre le projet du tronçon de

4 km en deux fois deux voies ; on ne parle même pas des échangeurs! On avait un tracé qui datait de 2018 et qui convenait au plus grand nombre, notamment pour la voie lente. En mars dernier, on en a découvert un nouveau et on veut mettre l'accent sur ses incohéren- Yves et Poustoulic, tout comme il va ces, tout comme on aimerait que détériorer la VC 7 ou ancienne route tout le monde se mette autour de la reliant Paimpol à Kerfot. De plus, il même table pour discuter ».

« Un tracé plus polluant »

Ce qui les heurte ? « Le nouveau projet présenté en mars est le pire que l'on puisse faire en termes de pollution, d'excès de vitesse et donc de risques d'accidents et de kilométrages en plus! À l'heure où l'on nous parle de réchauffement climatique et d'environnement, on nous sort un tracé qui obligera tout le monde à faire des détours, donc à perdre du temps et à consommer plus de carburant, en empruntant l'agglo Guingamp-Paimpol sur le des voies communales qui ne sont

pas du tout faites pour ça!».

« Nous avons des solutions simples, notamment avec des ronds-points à hauteur des Rues à la place du pont prévu, et en face du Savazou, et pour l'instant, le président de l'agglo ne nous a toujours pas reçus, et le prézec, en passant par Plourivo, Kerfot, sident du Département souligne Yvias ou Lanleff. « On n'est pas du que le projet ne changera pas alors que personne n'a été concerté et que l'enquête d'utilité publique n'a pas démarré! ».

Une zone du Savazou oubliée

Nous sommes persuadés que le projet actuel va bloquer certains quartiers de Kerfot, notamment Saintva isoler la zone du Savazou puisque les gens qui voudront y aller ne pourront plus y accéder directement. Dans ce cas, pourquoi l'avoir créée et vouloir qu'elle s'étende ? Le risque est que la population du secteur aille voir d'autres artisans plus accessibles ailleurs.

Contact

Pour rejoindre le mouvement, deux adresses mail sont disponibles pour plus de renseignements : c.savazou@gmail.com et bv.correc@gmail.com (association qui vient en soutien au collectif).



Presse d'Armor (La) 19/05/2021

RD7. Un collectif pour dire non au nouveau tracé de desserte

En 2018, le tracé de voie de desserte proposé par tal dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RD7 faisait enfin l'unanimité après des années de palabres. Mais avec l'abandon du projet de zone artisanale à Kermin, voilà qu'un nouveau tracé est proposé en 2021. Un tracé qui est, selon les membres du tout nouveau Collectif du Savazou. « le plus mauvais qui

Yves Nabucet, qui a pris les plus accidentogène. rênes du Collectif du Savazou se défend de vouloir enterrer le projet de RD 7 : « Nous en colère sommes avant tout une force de proposition. Nous nous neurs installés dans la zone arti- 7 mais nous demandons que opposons à ce revirement sanale du Savazou (ils sont une tout le monde se mette aude 2018, accepté par tous, « On nous a incités à nous arguments. » rejoignait le rond-point de la installer là et aujourd'hui, on Lande-Blanche le long du RD restreint fortement les accès Trois alternatives drait imposer de passer par souligne Erwan Chapalain. l'ancienne route de Paimpol

Longues distances

de la volte-face des services du humide. Arguments rejetés par le collectif : « Le tracé de 2018 dront plus... » évite la zone humide. Et si on Les autres inconvénients listés augmentant ainsi les consommations de carburants. »

Forcant également les convois engendrés sur les routes. étroites, le tracé est également

Les entrepreneurs

De leur côté, les entrepre-7. Aujourd'hui, le CD22 vou- en allongeant les distances »,

> En effet, avec le nouveau ment les tracteurs allant chez Blanche en évitant ainsi complè- cette fois au carrefour actuel du

Les arguments déterminants devront aller jusqu'à Kervoriou Naour, plusieurs centaines de département sont l'abandon mètres après l'actuel carrefour de la zone artisanale de Ker- du Savazou, et revenir en sens min et la présence d'une zone inverse. « C'est simple, constate Erwan Chapalain, ils ne vien-

parle écologie, le projet pro- par les membres du Collectifs posé cette année cumule les sont l'étroitesse des voies qui sources de pollution en allon- rend difficile le croisement des geant les distances à parcourir gros convois, la surcharge en matière de fréquentation, le bruit et les dégâts pouvant être

constructif. le Collectif du Savazou émet des propositions destinées à réduire les coûts et les pollutions : « Encore une fois, insiste Yves Nabucet, nous ne sommes pas contre la RD tour d'une table et écoute nos

En cas de refus de l'adminis-(voie communale-7). Un trajet projet, les personnes désirant se alternatives. La première consiste inacceptable à nos veux et à rendre dans la zone, et notam- à longer la RD 7 jusqu'à la Lande pose encore un rond-point, mis dégagé, »



Enfin, la troisième option pro-

bilité de construire un rond-point de desserte : « Dès le début, à la sortie de l'actuelle portion rappelle un membre du collectif. de 4 voies avec une sortie vers le carrefour du Savazou a été

La deuxième évoque la possi- ZA. Kerfot. Plourivo et la voie nombreuses personnes reioindre com): « On va rencontrer les Kerfotais, assure-t-il. On est tration de revenir au projet de la voie de desserte et la zone 2018, le collectif propose trois artisanale. conçu pour pouvoir accueillir déterminés. Ce projet ne se un rond-point. C'est pour fera pas. Ce serait dommage cela qu'il est complètement de devoir aller au conflit mais nous n'hésiterons pas... »

2X2 VOIES DE LA RD7. L'association du Correc se bat sur le secteur du Poustoulic

Parallèlement au Collectif du Savazou qui refuse la modification de la voie de d'un rond-point à la hauteur desserte (voir ci-contre), l'association des Bois et Vallée du Correc renaît de ses cendres pour se défendre contre ce que ses membres considèrent comme une aberration : le « tunnel » de Poustoulic qui impactera un large bassin de population.

Secrétaire de l'association cet devrait prochainement sucmais, au regard de ce qui est ulic, nous ne pouvons rester indifférents.»

Rond-point

Le lieu-dit Poustoulic est situé, grosso modo, à la hauteur du sens en rentrant, » terrain d'ULM. À cet endroit, le Conseil départemental propose Bus scolaire de réaliser un « tunnel » passant

ce projet soit annulé au profit des Rues, l'actuel carrefour des routes menant à Yvias et Kerfot.

en faveur de ce changement. « Entre le bourg de Kerfot et rier, il n'y a pas moins de trois fermes, un nombre important de véhicules agricoles et quatre traversées quoti diennes d'un troupeau de 80 vaches, qui plus est, en plein

sous les 4 voies de la RD 7 pour la circulation des bus scolaires de circulation sur cette voie aussi de ralentir la vitesse. De

Plusieurs arguments plaident

depuis ses débuts. Yves Nabu- virage et en plein carrefour. » céder à Guillaume Le Bars à la l'association mettent en avant

Nous n'avions pas à l'origine elle doit être plus fréquentée : l'intention de nous mêler du « Elle est sinueuse avec deux dossier de la RD 7, explique-t-il. carrefours et deux virages de la prendre pour rejoindre

du regroupement pédagogique communale. »

réalisation d'un rond-point aux Rues.

intercommunal: « Ils seront ser par Poustoulic en raison Rues serait bien plus judicieuse née, ainsi que dans l'autre Enfin, les riverains de Pous- routes d'accès existent déjà. toulic. Kérévan et de la rue des Mésanges s'inquiètent de la gêne et du bruit engendrés à Etables-sur-Mer Autre argument important, par l'augmentation du flux

Au sein de l'association, voies existent d'ailleurs du côté

dangereux. Les gens du obligés de faire un grand on considère que ce choix de d'Étables-sur-Mer. « Encore proposé au niveau de Pous- bourg qui voudront se rendre détour par l'échangeur de Poustoulic est aberrant et que une fois, argumente Yves en direction de Saint-Brieuc Kervouriou parce qu'ils ne l'option d'un rond-point à la Nabucet, l'objectif n'est pas n'auront d'autre choix que pourront clairement pas pas- hauteur de l'actuel carrefour des d'empêcher la construction l'échangeur de la Petite-Tour- de la configuration des lieux. et moins coûteuse puisque les solution logique qui soit en née, mais constructive. On ainsi que de l'environnement. Plus de sécurité, moins de

Le rond-point permettrait bruit et moins de pollution. » Là aussi les membres de l'as- Contact : by correc@gmail tels ronds-points sur des 2X2 sociation des Bois et Vallée du

Correc espèrent bien être invités à la table des négociations pour se défendre d'un projet (le tunnel de Poustoulic) qui impactera selon eux négativement tout un bassin de population.

« Constituer

une opposition » Sont ainsi évoqués les trajets entre le bourg de Kerfot et la direction de Lanvollon ou Saint-Brieuc, ceux entre Yvias et Kerfot ou Plouézec. Et même entre certains quartiers de Kerfot puisqu'au lieu de simplement et Lan Yvias, il faudrait, avec le faire un détour de presque deux

L'association des Bois et Vallée du Correc appelle donc les personnes qui pourraient être impactées par ce projet à les rejoindre pour constituer « une adéquation avec l'intérêt des espère bien recevoir le soupersonnes et de leur sécurité tien des élus de toutes les communes concernées... »